
PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU MARDI 22 FÉVRIER 2005

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	2
<i>Absences motivées</i>	2
<i>Communications</i>	2
<i>Proposition de décret</i>	
<i>Prise en considération</i>	3
<i>Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons (Doc. 85 (2004-2005) - N° 1)</i>	
<i>Communication du Ministre-Président et déclarations des présidents des groupes politiques</i>	
<i>Présentation.</i> – Orateurs : M. le Président, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Kubla, M. Bayenet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, M. Miller, M. Ficherouille, M. de Lamotte, M. Jeholet, M. Petitjean, M. Wesphael	4
<i>Éloge funèbre de M. Guy Mathot</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon	28
<i>Liste des abréviations courantes</i>	30

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 9 heures 42 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: M. Severin, pour raisons de santé; MM. Fontaine et Crucke, en mission à l'étranger; Mme Pary-Mille, retenue par d'autres devoirs.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Le Gouvernement wallon m'a fait parvenir le rapport de l'exercice 2003 de la Sowalfin transmis au Gouvernement. Il a été distribué aux membres.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les douze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants:

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 05 des divisions organiques 14 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 07 des divisions organiques 11 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 04 des divisions organiques 30 et 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 04 des divisions organiques 30 et 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 05 des divisions organiques 14 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 05 des divisions organiques 14 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01 et 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 13 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La Cour d'Arbitrage m'a transmis les treize notifications d'arrêt suivantes:

- la notification de l'arrêt n° 25 des rôles 3063 et 3078 concernant les recours en annulation de l'article 5 du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 «modifiant le décret sur l'Électricité du 17 juillet 2000, en ce qui concerne le système des certificats d'électricité écologique, et partant interprétation de l'article 37, § 2, du même décret», introduits par la s.a. Sourcepower.net (en liquidation) et par l'association chargée de mission Iveka et autres;

- la notification de l'arrêt n° 27 des rôles 3111, 3144 à 3165, 3197, 3198, 3201, 3202, 3203 et 3211 à 3245 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 29 des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par l'arrêté royal du 16 mars 1968, tel qu'il a été remplacé par l'article 6 de la loi du 7 février 2003, posées par la Cour de cassation, le Tribunal de police de Marche-en-Famenne et le Tribunal de police de Termonde;
- la notification de l'arrêt n° 29 du rôle 2928 concernant le recours en annulation partielle de l'article 160, 1°, 2° et 3°, du décret de la Communauté flamande du 4 avril 2003 relatif à la restructuration de l'enseignement supérieur en Flandre, introduit par l'«Universiteit Gent»;
- la notification de l'arrêt n° 30 du rôle 2929 concernant la question préjudicielle relative à l'article 841, alinéa 2, du Code judiciaire, posée par la Cour d'appel de Liège;
- la notification de l'arrêt n° 31 du rôle 2945 concernant le recours en annulation des mentions «7°, 8°, a. et b., et 9°» dans l'article 2 du décret flamand du 19 décembre 2003 contenant diverses mesures d'accompagnement du deuxième ajustement du budget 2003 (compensation de la «redevance déchets»), introduit par la s.a. Depovan et la s.a. Stevan;
- la notification de l'arrêt n° 32 du rôle 3001 concernant le recours en annulation des articles 8, 10, § 1^{er}, 5°, 42, § 1^{er}, et 46, § 1^{er}, du décret de la Région flamande du 18 juillet 2003 relatif à la politique intégrée de l'eau, introduit par l'asbl Vlaams Overleg voor Ruimtelijke Ordening en Huisvesting et l'asbl Landelijk Vlaanderen, vereniging van Bos-, Land- en Natuureigenaars;
- la notification de l'arrêt n° 33 des rôles 3185 et 3186 concernant les demandes de suspension des articles 10 et 126 du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 relatif à l'organisation matérielle et au fonctionnement des cultes reconnus, introduites par A. Geensen et autres et par M. Roeland;
- la notification de l'arrêt n° 34 des rôles 3249 et 3250 concernant les demandes de suspension du décret de la Communauté flamande du 7 mai 2004 «portant modification du décret du 4 avril 2003 portant dispositions visant à créer une «Universiteit Antwerpen» et à modifier le décret du 22 décembre 1995 portant modification de divers décrets relatifs à l'«Universiteit Antwerpen», en ce qui concerne l'«Universitair Ziekenhuis Antwerpen», introduites par la Centrale générale des services publics et par E. Lauriks;
- la notification de l'arrêt n° 35 du rôle 2955 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 20 de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer «la charte» de l'assuré social, posées par la Cour du travail d'Anvers;
- la notification de l'arrêt n° 36 du rôle 2972 concernant la question préjudicielle relative à l'article 93, § 1^{er}, 3°, b., du Code des impôts sur les revenus 1964 (article 171, 5°, b, du CIR 1992), posée par le Tribunal de première instance de Gand;
- la notification de l'arrêt n° 37 du rôle 2978 concernant la question préjudicielle relative à l'article 215, alinéa 3, 4°, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il est applicable pour les exercices d'imposition 2000 et 2001, posée par le Tribunal de première instance de Bruxelles;
- la notification de l'arrêt n° 38 du rôle 3007 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 171, 6°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par le Tribunal de première instance de Mons;
- la notification de l'arrêt n° 39 du rôle 3009 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 21 de la loi du 1^{er} mars 1958 relative au statut des officiers de carrière des forces terrestres, aériennes et navales et du service médical, ainsi que des officiers de réserve de toutes les forces armées et du service médical, posée par le Conseil d'État.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte rendu intégral. Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

PROPOSITION DE DÉCRET

Prise en considération

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération suivantes :

- la proposition de décret instituant une échelle barémique par profil d'emploi au sein des sociétés de logement de service public, déposée par MM. Huygens et Consorts (Doc. 86 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret sur les funérailles et sépultures, déposée par Mme Defraigne (Doc. 87 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret portant modification de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale et des conseils de l'aide sociale, déposée par M. Avril et Consorts (Doc. 88 (2004-2005) - N° 1);

- la proposition de décret instaurant une diminution de la taxe de mise en circulation pour les véhicules convenant au transport de familles composées d’au moins quatre enfants, déposée par Mme Defraigne et Consorts (Doc. 89 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret relatif aux funérailles et sépultures, déposée par Mme Bertouille (Doc. 91 (2004-2005) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. Les propositions de décret n°s 86 et 88 seront envoyées à la Commission de l’Action sociale, de la Santé et du Logement, les propositions de décret n°s 87 et 91 à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique et la proposition de décret n° 89 à la Commission du Budget, des Affaires générales, des Relations extérieures et des Fonds européens.

**CONTRAT D’AVENIR
POUR LES WALLONNES ET LES WALLONS
(Doc. 85 (2004-2005) - N° 1)**

**COMMUNICATION
DU MINISTRE-PRÉSIDENT
ET DÉCLARATIONS DES PRÉSIDENTS
DES GROUPES POLITIQUES**

Présentation

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la communication du Ministre-Président du Gouvernement wallon et les déclarations des Présidents des groupes politiques.

La parole est à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, notre Parlement a adopté en juillet dernier, sa Déclaration de politique régionale portant accord de la majorité «orange sanguine» et définissant les axes de la politique que le Gouvernement wallon entendait mener durant cette législature.

Dans ce cadre balisé, après les premières mesures immédiates prises avec votre concours, je pense notamment à ce décret-programme de relance économique et de simplification administrative, le Gouvernement a entrepris l’actualisation du Contrat d’Avenir.

Une nouvelle actualisation que nous avons voulue largement partenariale et mobilisatrice et qui va culminer, en ce jour, par la présentation de son contenu définitif devant le Parlement, par la visite de travail du Roi et par la signature des Chartes avec les différents partenaires.

Le Contrat d’Avenir a donc vécu, il vit toujours et il vivra demain.

En 2000, avec l’adoption du texte initial suscité par Elio Di Rupo; en 2002, avec le CAWA et, aujourd’hui, en 2005, avec le Contrat d’Avenir pour les Wallonnes et les Wallons, ce sont trois temps forts d’un même processus évolutif, trois formes successives pour un même projet, trois étapes faites de continuités et d’innovations.

La continuité, mes chers Collègues, c’est avant tout celle d’une stratégie, une stratégie de développement territorial dont notre Région avait besoin et dont vous vous souviendrez qu’un journal comme *le Soir* écrivait: «*Un jour, 10 jours, 30 jours, 50 jours, sans projet wallon!*» Eh bien, depuis, le projet wallon existe.

Le constat de base était connu. Le monde a changé. Nos standards de confort et d’éducation se sont sensiblement accrus, les distances se sont réduites et les échanges sous toutes leurs formes ont explosé.

Le monde de demain sera construit sur l’interdépendance entre les individus et les espaces et, dans ce contexte, les régions offrent un cadre adapté et même indiqué pour anticiper les évolutions.

Le Club de Rome l’avait déjà souligné dans les années 1990, le PNUD l’a formalisé, la Commission européenne l’a recommandé. Face à toutes ces mutations, les régions ont besoin de s’appuyer sur de nouvelles manières de gouverner. Et ce sont ces principes de bonne gouvernance qu’a définis le Livre Blanc de la Commission: principes d’ouverture, de transparence, de responsabilisation, de participation, d’objectivation et d’évaluation.

Ce sont autant d’axes forts qui orientent désormais le développement global de très nombreuses communautés territoriales. Cette stratégie d’évolution des territoires, ces stratégies de développement d’espaces initiés par le Contrat d’Avenir, nous n’avons évidemment pas été les seuls à y penser. Et c’est un mouvement européen, pour ne pas dire mondial. Le plan stratégique de Montréal, c’est celui du Québec, c’est celui du Limousin. C’est le plan 2020 de la métropole lilloise. Ce sont les groupes d’actions locales du programme *leader*. C’est le plan de développement régional de l’Irlande ou de très nombreuses régions italiennes. Donc, ces plans stratégiques de développement, je le dis avec fierté, la Wallonie n’est pas demeurée au balcon de cette évolution. Au contraire,

elle a su monter dans le train de cette révolution des mentalités et des modes de gestion et ce, dès les premiers wagons.

C'est dans ce contexte qu'est né le premier *business plan* wallon, pour reprendre l'expression de Jean-Jacques Verdikt, alors Président de l'Union wallonne des entreprises.

Une démarche qui s'est, avec le temps, approfondie, enrichie, entre autres d'une dimension prospective, notamment avec la création de l'IWEPS. Et c'est cette stratégie mobilisatrice qui demeure plus que jamais présente aujourd'hui et qui a transcendé, en l'acceptant, l'alternance politique.

Les anciens se souviendront, sans doute, qu'*in tempore non suspecto*, comme dirait Marie Arena, j'avais évoqué en son temps l'image du sillon. J'avais affirmé, à la fin du Gouvernement précédent, que la dynamique du Contrat d'Avenir ne connaîtrait pas de rupture du fait du renouvellement électoral. Et le Contrat d'Avenir renouvelé que je vous présente aujourd'hui en fait, quelque part, la démonstration. Certes, nous sommes bien conscients qu'il y a les anciens et les nouveaux «zélateurs» qui ne mettent pas le même zèle à défendre le texte mais, au-delà de cette intensité et de cette sensibilité, les stratégies, la mobilisation et la volonté du Contrat d'Avenir sont poursuivies.

Ceci pour dire sans ambiguïté que le Contrat d'Avenir ne renie pas le travail qui a été fait, travail bien réel depuis maintenant quatre ans et sous la législature précédente. Mais heureusement pour nous, la Wallonie a évolué, a progressé, elle a engrangé des succès. Elle a subi des échecs. Rien n'est jamais figé et le Contrat d'Avenir a évolué. Nous l'avons modernisé, nous l'avons adapté. Sa nouvelle version s'affirme par ses innovations que je ne crains pas de qualifier de progrès.

Des progrès dont il faut rechercher une triple source.

Tout d'abord, l'expérience que nous avons tirée de la mise en œuvre de la période précédente. Nous avons déjà largement modifié le texte à l'occasion du CAWA.

Nous avons aussi tenu compte des évaluations externes dont la dernière était tout juste sortie un an avant la fin de la législature et nous avons chaque fois, dans la plus grande transparence, tenu compte des recommandations qui nous étaient formulées. Je vous les rappelle brièvement: il faut – disait l'audit – faire percoler davantage le Contrat d'Avenir vers l'ensemble des forces vives et particulièrement les citoyens; il faut renforcer, multiplier les partenariats; il faut accroître la quantification; il faut amplifier la transversalité; il faut cibler davantage les priorités, notamment – nous recommandait Deloitte & Touch – autour du concept de plan stratégique qui doit venir

soutenir la concrétisation du Contrat d'Avenir. Donc, la version de ce jour tient compte de l'expérience, tient compte des évaluations et tient compte, troisième facteur d'innovation, des ambitions de la nouvelle coalition puisque, si le Contrat d'Avenir assure une certaine stabilité des objectifs finaux et la pérennité de la stratégie, il n'a évidemment pas pour vocation d'étouffer les différences de sensibilités politiques qui, à travers les élections, traduisent les choix de l'électeur.

Ces innovations ont évidemment concerné le fond de la stratégie – j'y reviendrai en évoquant les priorités retenues – mais ces innovations se manifestent aussi par la méthode et le fonctionnement du Gouvernement. Je pense qu'il y a eu, à l'occasion de ce nouveau Contrat d'Avenir, une triple innovation.

Tout d'abord, dans la méthode d'élaboration. C'est la première fois qu'un formateur de Gouvernement, avant même de travailler à l'élaboration de la Déclaration de politique générale, a consulté autant l'ensemble des associations et des organismes socio-économiques.

Cette concertation, cette consultation a été faite très en amont et tous les interlocuteurs ont insisté auprès de lui pour poursuivre la démarche et la dynamique du Contrat d'Avenir. Et puis, il y a eu notre propre effort, en tant que nouveau Gouvernement, de concertation, de consultation à l'entour du nouveau texte que nous avons préparé réactualisant le Contrat d'Avenir. J'ai eu l'occasion de tirer le bilan de ces deux types de réactions, les associations qui ont émis 800 pages de remarques et de suggestions et 9.000 de nos concitoyens qui ont réagi. Je pense que c'est tout sauf négligeable en termes de dialogue et de sensibilisation de nos concitoyens.

Une autre innovation est d'avoir été conscient que la concrétisation du Contrat d'Avenir passerait par davantage de transversalité. Ça, l'audit nous le répétait de façon inlassable *«Décloisonnez. Décloisonnez encore l'action gouvernementale. Travaillez par plans stratégiques transversaux.»* C'est ce que nous allons faire dans les semaines à venir par la mise en œuvre du plan stratégique n° 1, n° 2 et par celui qui concernera l'inclusion sociale et le développement territorial équilibré.

Et puis, une grande leçon qui nous était faite, c'était essayer de traduire pour nos concitoyens de façon plus claire, plus lisible ce que voulait signifier, ce que voulait faire par sa démarche le Contrat d'Avenir. Nous faisons un nouvel effort à cet égard et nous avons demandé à un écrivain de qualité de chez nous, Vincent Engel, de décrire sa perception du Contrat d'Avenir. Donc il livre, en préambule du Contrat d'Avenir, cinq nouvelles. Vincent Engel est un auteur connu, sans doute de vous. Il a écrit *«Retour à Montchiarro»*, publié aux éditions *Fayard*. Il vient de réali-

ser «Les angéliques», publié également chez *Fayard* en 2004. C'est un de nos jeunes auteurs et vous verrez combien, finalement, par les quatre nouvelles qui précèdent le texte du Contrat d'Avenir, il réussit à travers des tranches de vie dans lesquelles il met en œuvre des Wallonnes et des Wallons à exemplariser et à illustrer les problématiques que nous essayons de rencontrer par les solutions du Contrat d'Avenir. Je pense qu'en termes de lisibilité, c'est un plus incontestable par rapport aux versions précédentes.

Et enfin, les partenariats.

Ceux qui étaient du Gouvernement précédent savent combien nous avons eu quelques peines à attirer les partenaires.

Cet après-midi, au siège de la présidence du Gouvernement wallon, nous signerons en présence du Roi, 53 partenariats. C'est dire si nous sommes finalement parvenus à amplifier la démarche partenariale qui est indispensable pour faire réussir et percoler le Contrat d'Avenir dans toutes les couches de la population wallonne.

Après ce rappel du passé, après cette nécessité de poursuivre le Contrat d'Avenir, qui osera dire ici qu'il était bon de son temps et, parce qu'il n'est plus là, évidemment, la démarche serait moins intéressante ? Il n'y a personne de sérieux dans cette Assemblée qui, à mon avis, développera ce propos schizophrénique. Non, la démarche doit se poursuivre ...

M. Kubla (MR). – La schizophrénie, c'est plutôt votre façon de juger le passé avec un partenaire et l'actualité avec un autre. C'est un peu dans tous les cas. Ça, c'est un petit peu schizophrénique aussi.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Non, c'est la continuité de la fidélité et de la considération pour le partenaire.

M. Kubla (MR). – Vous acceptez avec humour, sans doute, que votre bras droit, M. Antoine, dise que le Gouvernement précédent n'a rien fait ?

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Non, non, non, ça, vous avez raison. Je ne l'accepte pas, même pas avec humour, parce que je crois que c'est injuste et M. Antoine a encore de temps en temps ce type de dérapage verbal qui ne le fait pas envisager, avec les nuances et le recul voulu, ce que les uns et les autres ont fait. Et je me suis d'ailleurs permis de le lui dire. Il faut toujours se méfier parce que, la fois d'après, si vous n'en êtes plus, on dira de la même façon «*Regardez, votre pas - sage a été inutile.*». Je ne pense pas que cela soit le

cas et, donc, non pas que je pense (*Rires.*) que M. Antoine ne pourrait pas se succéder à lui-même mais je pense qu'un peu de recul, de relativité et de modestie est, à mon avis, le meilleur ton qui sied dans ce type d'analyse.

Mais j'en reviens à mon propos de fond, le Contrat d'Avenir survit. Il doit être actualisé, il doit rebondir dans la société wallonne et c'est ce que nous faisons en le réécrivant avec nos sensibilités politiques et nos priorités.

Et la première chose que je veux indiquer pour ceux qui ne le liraient pas – et, là, mon regard se porte un peu plus loin dans la salle, avec suffisamment d'intérêt et d'objectivité –, c'est d'abord que toutes ces priorités sont réunies dans une philosophie globale, c'est celle du développement durable.

Le titre du premier chapitre est d'ailleurs sans ambiguïté à cet égard puisqu'il indique, telle une prescription, «*Fixons-nous des objectifs de développement durable.*».

La stratégie wallonne s'inspirera donc bien des objectifs de Lisbonne et de ceux de Göteborg «*et veillera* – dit le texte du Contrat d'Avenir – *à ce que chaque décision prise pour rencontrer les besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels du citoyen d'aujourd'hui respecte les droits des générations futures.*».

L'évolution n'est pas à dédaigner, alors que, dans la version de l'année 2000, le développement durable n'était jamais envisagé qu'en association avec des thématiques environnementales. Il est, dans la version de 2005, plus que jamais présent, cette fois, pleinement installé comme principe transversal de gouvernance, présent dans toutes les politiques et harmonisant les facettes complémentaires que sont l'économique, le social, l'environnemental et le culturel.

Et je dirais même que, pour moi, une des innovations du Contrat d'Avenir 2005 par rapport à sa version précédente et qui est finalement une résultante du grand mouvement de consultation des citoyens et des associations, c'est que le «triangle magique» du développement durable, économique, social et environnemental est devenu, dans le Contrat d'Avenir 2005, «le carré parfait» grâce à l'intégration d'un volet culturel au sein du projet wallon ; dimension essentielle dont il se trouvait jusqu'ici privé et ce, à cause d'un certain cloisonnement institutionnel.

C'est ainsi que nous réaffirmons qu'en activant nos compétences et en partenariat avec d'autres niveaux de pouvoir, la Région «*favorisera la démocratisation de la culture, gage d'émancipation des citoyennes et des citoyens wallons.*». Je le répète, il n'est aucune région au monde qui se développe sans actionner

l'éducation et la culture comme levier de son propre développement. Je pense que cette dimension a davantage été cette fois intégrée dans notre Contrat d'Avenir.

En matière de priorités, disons-le d'emblée, nous n'avons pas recherché l'originalité pour l'originalité. Les faits dont on sait combien ils sont têtus s'imposent à nous et un des mérites du texte est peut-être d'avoir su leur accorder l'attention première qu'ils requièrent.

Si l'exécution du Contrat d'Avenir au cours de la précédente législature a amélioré sensiblement la situation de la Wallonie, nous le savons bien, cela ne nous a pas encore permis de nous tirer d'affaire et de rejoindre le peloton européen des régions performantes.

Même si le taux de croissance du PIB wallon par habitant — qui constitue un des indicateurs macroéconomiques clés — est estimé à 2,7 % pour 2004 et à 2,4 % pour 2005, ce qui, par rapport au 2,6 % et 2,4 % ou bien au 1,8 % et 1,9 % de l'Europe, peut en tout cas nous paraître intéressant. Il nous a remis dans un climat général favorable. Il ne nous fait naturellement pas oublier le retard important accumulé au cours de quatre décennies de décrochage et cela ne fait qu'insister sur la nécessité de dégager désormais des taux de croissance supérieurs pour nous inscrire dans un processus continu de convergence.

Le même constat peut être dressé avec un autre indicateur important: le nombre d'entreprises. Aujourd'hui, chiffres actualisés, la Wallonie compte 70.896 sociétés sur 312.531 en Belgique. Mais, là aussi, si nous pouvons nous flatter d'une progression tout à fait intéressante puisque le taux net de création d'entreprises, c'est-à-dire le nombre de nouvelles moins celui de celles qui disparaissent, s'élève à 3,2 %. Ce taux marque une progression, là aussi, intéressante, plus importante que celle enregistrée en Flandre et à Bruxelles mais ce résultat ne doit pas nous faire baisser les bras. Nous savons le chemin qu'il nous reste à parcourir pour créer des entreprises, créer de l'activité, essayer que les entreprises qui ne sont pas assez importantes se développent, essayer que celles qui meurent ne connaissent pas une mortalité infantile encore trop présente dans notre économie wallonne.

Que l'on se tourne vers la recherche et l'innovation technologique, là aussi, la Wallonie connaît des résultats encourageants qui sont sûrement, en partie, les conséquences de l'intensification voulue par le Gouvernement précédent du financement des efforts de recherche et que le présent Gouvernement veut poursuivre. Le nombre de brevets européens par million d'actifs a été multiplié par deux sur la période 1996-2002 et, en 2003, la Wallonie a déposé 302 brevets européens par millions d'actifs, 363 pour la Flandre, 114 pour le Nord-Pas-de-Calais, Région que l'on nous

cite toujours comme référence. Là aussi, nous tenons bien notre place et c'est un effet que nous devons poursuivre pour ne pas dire intensifier.

L'emploi. Le défi de l'emploi reste important avec un taux de chômage de 18,2 %, nous mesurons mieux le chemin qu'il nous reste à parcourir pour aller vers le plein-emploi idéal. Et le taux d'emploi nous met encore parmi les régions trop faibles avec 55,6 %. Ce taux d'emploi demeure inférieur au taux belge, au taux flamand et au taux européen ; trop éloigné encore du taux d'emploi fixé par l'objectif de Lisbonne mais qui, si on le regarde dans le temps, de 1996 à 2002, a connu une amélioration de 3,5 points. On est passé de 52,1 % en 1996 à 55,6 % en 2002 et donc, là aussi, le mouvement va dans le bon sens. On souhaiterait qu'il aille bien entendu plus rapidement. Il nous faut donc confirmer et amplifier nos efforts.

Le taux de jeunes peu qualifiés a connu une belle régression puisque, en 1996, on estimait que 32,4 % des personnes en âge d'entrer sur le marché du travail étaient peu qualifiées, c'est-à-dire disposaient au mieux d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Ces 32,4 % de 1996 ne représentent plus que 21 % en 2003. Donc, là aussi, nous avançons sur la bonne voie.

Je voulais, Monsieur le Président, mes chers Collègues, opérer ce rappel d'une situation heureusement évolutive vers des progrès réels pour souligner que le Gouvernement n'est ni euphorique, ni sur son nuage et qu'il est bien conscient du travail qui reste à accomplir par notre Région et ce, en termes de création d'activités, d'augmentation de l'emploi disponible, d'amélioration du bien-être de chacun partout en Wallonie, dans le monde urbain comme dans le monde rural, pour les hommes comme pour les femmes, quelles que soient les origines ou les convictions.

Cela dit, je veux donc renvoyer dos à dos ceux qui disent que nous avons perdu les bonnes options de départ du Contrat d'Avenir et ceux qui laissent croire qu'il n'y aurait rien de neuf dans le Contrat d'Avenir 2005.

Je renvoie de la même façon, dos à dos, ceux qui seraient tentés d'imaginer que le soleil ne peut briller sans eux et ceux qui pensent que l'herbe est toujours plus verte dans le pré d'à côté.

C'est conscients de devoir poursuivre l'œuvre de redressement en cours que nous avons finalement réactualisé et articulé le Contrat d'Avenir 2005 sur cinq pôles d'actions principaux.

1. Tout d'abord, une politique économique créatrice de richesses et d'activités innovantes, permettant à nos concitoyens de trouver des emplois de qualité

dans le droit fil de ce qui avait été retenu dans le Contrat précédent.

2. Le renforcement de la cohésion économique et sociale du territoire wallon en vue d'éviter d'injustifiables exclusions et d'injustifiables disparités.

3. La nécessité d'investir dans la formation et l'enseignement en synergie avec la Communauté française afin de faire de notre Wallonie une société apprenante et en quête en permanence d'excellence.

4. Des actions renforcées de protection et d'intégration des personnes défavorisées et fragilisées.

5. Travailler encore et toujours à l'amélioration du cadre de vie comme source de bien-être et d'attractivité.

Qui osera, ici, affirmer que ces objectifs ne sont pas complémentaires les uns avec les autres? Je dirais même qu'ils sont indissociables car participants à ce développement durable qui, selon notre définition, ne parle pas d'économique sans penser au social, n'évoque pas le bien-être de nos concitoyens sans penser à leur environnement et n'envisage pas de société globalement performante sans un épanouissement personnel de chacun.

Qui affirmera, ici, que ces objectifs ne sont pas équilibrés, interconnectés, interagissant, aussi dignes l'un que l'autre d'être défendus, se méfiant tant des thèses d'un libéralisme débridé et inhumain que d'un intégrisme environnementaliste, pour qui le principe de précaution devient parfois synonyme de stagnation?

Et que ceux qui parlent de saupoudrage, à travers ces cinq objectifs, aient le courage d'indiquer ici, à, cette tribune, à nos concitoyens ce qu'il ne faut pas faire dans tout cela en leur faveur et où il ne faut pas le faire? Parce que, finalement, c'est un peu trop facile de se réfugier derrière une espèce de critique générale et, chaque semaine, d'interpeller à cette tribune pour dire: «*Telle route, telle ceci, tel sport, telle infrastructure, etc.*». Tout ce qui apparaîtrait globalement comme inutile, deviendrait évidemment utile la semaine suivante sous le choc ou sous la pression des interpellations.

Revenons-en avec précision, à nos cinq axes forts.

1. La création d'activités et d'emploi

Nous voulons une Wallonie plus dynamique et plus entreprenante où les entreprises soient plus nombreuses, plus innovantes, plus fortes et donc davantage porteuses d'emploi.

Nous nous flattons, bien entendu, des bons résultats que la *Vlerick Management School* vient de publier sur la volonté d'entreprendre des Wallons. Loin devant les piètres performances flamandes de 2,7 %, avec nos 4,7 %, nous nous plaçons dans la moyenne européenne qui avoisine les 5 % et nous sommes en

amélioration permanente puisque nous venons de 3,2 % en 2001, 3,6 % en 2002, 4,3 % en 2003, 4,7 % en 2004. Nonobstant cette bonne tendance, nous sommes cependant conscients qu'au-delà de la volonté mentale d'entreprendre que l'école doit encore stimuler, le chemin entre l'idée et la création d'une entreprise est très souvent semé d'embûches.

C'est pourquoi, nous entendons, par des procédures appropriées et simples, accompagner la transition de l'idée au projet et du projet à la création d'entreprise, soutenir, par exemple, les indépendants, les TPE, les PME, en facilitant la transmission des entreprises, en soutenant l'internationalisation de nos entreprises et en soutenant leurs démarches qualitatives.

Plus largement, le Contrat d'Avenir entend stimuler le dynamisme des entreprises, les aider à conquérir de nouveaux marchés et à développer de nouveaux produits.

Nous continuerons donc à miser sur l'innovation et la créativité.

La Wallonie a su conquérir une renommée mondiale dans différents secteurs de pointe comme les biotechnologies et particulièrement dans les domaines du vivant, dans les nanotechnologies y compris dans le domaine de la microélectronique et du spatial.

Nous entendons bien poursuivre notre politique de soutien à la recherche, à la création de *spins off*, à la multiplication des brevets où nos scores sont d'ailleurs bons, comme je l'ai indiqué.

Et là où le Contrat d'Avenir 2005 innove par rapport aux précédents exclusivement tournés vers les PME, c'est par la volonté affirmée de ne pas oublier la nécessité d'une politique industrielle forte, veillant à la modernisation de nos secteurs traditionnels.

N'oublions pas – Agoria nous l'a d'ailleurs rappelé – que le secteur des hautes technologies représente 103.500 emplois – 8 % de l'emploi total – et nos industries traditionnelles reconverties dans des créneaux porteurs, comme les secteurs de la céramique, de l'aéronautique ou de la sidérurgie de pointe et de son aval, restent des sources d'emplois importantes et de valeur ajoutée.

De même, dans l'agriculture, même si nous sommes conscients que dans la structure de notre économie, les services ont pris une place prépondérante par rapport aux autres secteurs, le Contrat d'Avenir réaffirme sans ambiguïté que l'agriculture – qui représente encore plus de 17.000 exploitations agricoles – reste essentielle pour la Wallonie, non seulement comme source de revenus et d'emplois mais également comme garante de la qualité du cadre de vie et essentielle pour de la ruralité.

C'est vrai aussi de l'économie sociale qui doit constituer un secteur toujours plus actif de notre tissu économique wallon.

Donc, le premier axe vise à renforcer l'économie, poursuivre la créativité, poursuivre la création d'entreprises, de valeur ajoutée, de richesses et donc d'emplois.

Le deuxième objectif vise à renforcer la cohésion économique et sociale du territoire wallon.

2. Lors de la première version du Contrat d'Avenir, nous avons parlé «d'accélération du développement des arrondissements soutenus par l'Europe». Aujourd'hui, nous élargissons notre intention d'éviter une Wallonie à deux, voire à trois vitesses.

La Wallonie est terre de contrastes, notamment au niveau de ses paysages. Mais si elle connaît une enrichissante dualité urbain-rural, elle ne peut, pour notre Gouvernement, s'accommoder de la juxtaposition hermétique d'espaces de richesse et de zones de grande pauvreté.

Nous avons l'étude que l'IWEPS a réalisée. Le revenu fiscal moyen en 2002 par déclaration à Lasne est de 41.602 euros, c'est-à-dire, 2,4 fois supérieur à celui de Rendeux où il est à 17.172 euros. Et la commune de Burg-Reuland – 1,9 % de chômage – représente un taux de chômage 15 fois inférieur à celui de Colfontaine avec 28 %.

Ces écarts entre communes riches et communes défavorisées restent donc marqués. Pire, ils ont tendance à s'accroître dans de nombreux domaines. Ces écarts doivent se réduire par le relèvement des secondes. On ne me fera pas, ici, dire le contraire et, de façon un peu superficielle, laisser entendre que je veux que les communes riches deviennent moins riches et d'égaliser tout cela par le bas. Non, c'est comme pour les trains, c'est la première classe pour tout le monde qu'il faut viser, et pas nécessairement supprimer la première pour n'avoir que la seconde.

Tant la logique économique que la volonté d'équité sociale implique un développement coordonné fondé sur la cohésion territoriale. C'est pour soutenir cette émancipation de nos zones les plus faibles que nous avons d'ailleurs prévu, à côté de la mobilisation plus zoomée de nos politiques traditionnelles, la création d'un Fonds d'impulsion économique en faveur des zones en reconversion ou particulièrement défavorisées pour lequel un premier crédit de 50 millions d'euros a été affecté et un Fonds de développement au bénéfice de la ruralité qui a, lui, été doté de 12,5 millions d'euros.

Au-delà de cet effort propre que nous ferons à l'intérieur du budget wallon, d'où l'importance aussi du combat pour le maintien en Wallonie de fonds

européens, à la fois, anciens Objectifs 1, 2 et 3, Interreg, Urban et autres initiatives communautaires. Et là, je veux une nouvelle fois être clair, nous attendons du Gouvernement fédéral qu'il se montre intraitable sur cette question jusque, en ce compris, l'exercice de son droit de veto.

Du ministre des Affaires étrangères au ministre des Finances, principalement avec le Premier ministre, qui négocieront cette affaire, nous réclamons...

M. Kubla (MR). – Dites-le à Didier Donfut, ça suffira, c'est lui qui traite de cela.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ah ! bon, je suis heureux de connaître cette nouvelle hiérarchie gouvernementale où M. Donfut – je vais lui téléphoner rapidement – supplante M. De Gucht et M. Reynders et je ne savais pas qu'il allait à Ecofin et dans les grandes réunions. Mais, enfin, alors si c'est lui, je suis davantage rassuré mais j'essaye aussi de mobiliser les autres pour défendre au bénéfice de la Région wallonne un *phasing out* statistique pour des régions comme le Hainaut qui ne bénéficierait plus des fonds européens par ce miracle statistique d'abaissement de la moyenne du PIB européen; mais pour défendre aussi des moyens substantiels pour les autres sous-régions qui émergeront au futur fonds de compétitivité et d'emploi. Parce que tout cela est lié. Il n'y aura pas de fonds pour le *phasing out* de l'Objectif 1 sans qu'il n'y en ait, demain, pour le Fonds de compétitivité et d'emploi. En tout cas, notre pays doit défendre un étiaje européen qui permette, à la fois, d'aider encore les uns comme les autres.

Pour nous, en tout cas, élargissement ne peut pas être synonyme de dépérissement et, au niveau de la Belgique, la Flandre ne peut pas nous reprocher en même temps que notre réanimation économique soit trop lente et mettre son pied sur le tuyau d'oxygène européen qui nous aide à reprendre des couleurs en poursuivant notre redressement.

3. Notre troisième grand objectif est d'investir dans la formation et l'enseignement.

Autre priorité donc, la «société de la connaissance» qui avait été ajoutée en 2000, au terme des rencontres citoyennes. Cet ajout anticipait une évolution qui allait devenir incontournable et qui se trouve, aujourd'hui, incluse dans la priorité accordée au développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire.

La Wallonie est une terre d'excellence. Pour pérenniser cette tradition, nous devons maintenant en faire une Région apprenante, forte de son capital humain.

Pour «lisboniser» notre Région, nous avons choisi de porter nos synergies avec la Communauté française à un degré jusqu'à présent inégalé.

Et toujours à cette fin, le Contrat d'Avenir prévoit de stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes, d'encourager la formation tout au long de la vie, d'améliorer la qualité de l'enseignement technique et professionnel et de réorganiser le champ de la formation et de l'enseignement en alternance.

Il entend aussi renforcer l'accessibilité de tous aux outils de la société de l'information, afin d'éviter de connaître demain une fracture sociale entre des Wallons «en ligne» et branchés et d'autres «hors ligne» et débranchés.

Le Contrat d'Avenir se veut également attentif à améliorer l'orientation et la formation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des travailleurs en transition professionnelle, tout en assurant mieux l'adéquation entre la qualification et les besoins des entreprises.

4. Notre quatrième grand axe de travail tournera autour de l'intégration sociale comme premier facteur de cohésion sociale.

La dimension sociale n'était évidemment pas absente du Contrat d'Avenir originel et a même donné lieu à des mesures très importantes dans ce sens.

Nous avons néanmoins tenu à ce que cette dimension figure désormais de manière plus explicite et plus formalisée dans le présent texte pour réaffirmer le caractère non seulement juste, mais véritablement structurant, d'une politique sociale ambitieuse et ciblée dans un projet de développement régional qui, nous le répétons, doit se construire pour tous et avec tous.

Même si la Wallonie est en moyenne plus jeune que la Flandre, il n'en demeure pas moins qu'avec 4 % de notre population dépassant les 80 ans et 21,2 % dépassant les 60 ans, le vieillissement de la population constitue un des principaux défis des années à venir.

Le Contrat d'Avenir 2005 veut une Wallonie «seniors admis» où les aînés peuvent demeurer véritablement citoyens et participer en pleine autonomie à la vie sociale, culturelle et sportive de la Cité.

C'est pourquoi, nous avons prévu de mettre en place une politique de long terme en faveur des personnes âgées, visant à promouvoir la solidarité entre les générations et l'amélioration de la qualité de vie des seniors.

Dans la même philosophie d'inclusion, nous voulons faire des personnes handicapées, des citoyens intégrés dans la société. Le Contrat précise différentes pistes en ce sens.

Épauler les personnes précarisées, comme nous l'ont demandé les nombreux intervenants au dialogue du Contrat d'Avenir, passera prioritairement par des réponses aux problèmes de nonaccès aux droits fondamentaux que sont, pour nombre de nos concitoyens, les problèmes de logement, d'éducation ou de santé. Une charte sociale couronnera les efforts déployés en ce sens.

Enfin, le Contrat d'Avenir réaffirme – et c'est une nécessité en ces temps d'individualisme, d'intolérance et de racisme – que la bonne intégration des personnes étrangères renforce, en fait, notre société de par sa diversité ainsi que par les expériences, les expertises et les relations qu'elles apportent.

5. Le cinquième et dernier pôle de travail et de priorité du Contrat d'Avenir est un cadre de vie comme source de bien-être et d'attractivité.

L'espace diversifié et non saturé en Wallonie est une de nos richesses.

Avec 53,5 % de zones agricoles et de vergers, avec 29,5 % de zones boisées et 7,2 % de zones bâties, on ne peut pas sérieusement affirmer que nos prédécesseurs et nous-mêmes n'avons pas été attentifs, au fil des ans, à une gestion parcimonieuse de notre territoire.

Nous entendons poursuivre dans cette voie, tout en redynamisant l'aménagement du territoire et en remettant à disposition de l'utilité publique, de l'utilité économique ou des services, des terrains qu'une approche bureaucratique et hyperréglémentée avait gelés dramatiquement.

Le Contrat d'Avenir prévoit aussi la poursuite accélérée de l'assainissement des sites d'activité économique désaffectés – 5.942 hectares restent à traiter. Nous envisageons également de donner la priorité au logement où des efforts importants sont prévus dans le domaine de la construction neuve ou de la rénovation et ce, dans les différents segments du marché immobilier public, privé ou mixte, social, moyen ou résidentiel, acquisitif ou locatif.

Pour construire un espace territorial plus harmonieux et plus agréable à vivre, nous réaffirmons aussi la nécessité de revitaliser les centres urbains, tout comme de faire revivre notre ruralité qui doit conserver ses spécificités et sa qualité de vie.

Il n'est point de territoire actif non plus sans gestion durable de la mobilité. Si nous savons indispensable l'achèvement d'un réseau structurant par routes, chemin de fer et voies navigables tant au plan régional que transeuropéen, nous savons aussi – et ce n'est pas antinomique – qu'il faudra délester nos routes et autoroutes du transport superflu au profit du rail, des voies navigables ou des transports en commun permettant aussi de les fluidifier et d'en augmenter la sécurité.

Nous prendrons également nos responsabilités – prévoit le Contrat d’Avenir – en préservant mieux notre environnement, en gérant durablement notre «or bleu», en organisant rationnellement l’utilisation de nos énergies, en minimisant la production de déchets que notre mode de consommation produit et multiplie.

Enfin, et beaucoup de nos concitoyens ont insisté sur ce point, le Contrat d’Avenir relaye le souci de préserver la diversité et la qualité de nos paysages et la richesse du biotope naturel.

Certes, les 213 sites «Natura 2000» couvrant 13 % du territoire, constituent déjà un premier front de défense mais les menaces d’extinction d’espèces de la faune et de la flore exigent encore, de notre part, une politique proactive en la matière.

Monsieur le Président, mes chers collègues, tout analyste constatera qu’en comparaison avec les multiples principes, priorités et cibles et en face de la surabondance des mesures du premier Contrat d’Avenir, notre stratégie se veut désormais resserrée, ayant évité l’écueil de la dispersion et surtout, concentrant collectivement ses forces et ses énergies pour en impulser la concrétisation.

Tout n’est pas nouveau, certes, puisqu’il y a des continuités salutaires. Je pense au développement de l’esprit d’entreprise qui a vraiment été lancé sous la précédente législation ou la simplification administrative et l’e-government qui ne jouent plus l’Arlésienne depuis l’année 2000 mais qui demeurent un défi.

Beaucoup de projets sont affirmés et sont amplifiés, je pense à ce que nous avons déjà envisagé, précédemment, la généralisation de l’accès aux TIC, lancée avec les cyberécoles et qui poursuit sa progression, cette fois, vers tous les milieux, le soutien de l’autonomie des aînés qui est amplifié, les efforts en matière de logement et l’importance accordée à la revitalisation des centres urbains qui ont évidemment un poids dans le nouveau Contrat d’Avenir qu’ils n’avaient pas dans le précédent.

Mais il est également des innovations nombreuses comme le décroissement réel avec la Communauté qui se traduit explicitement, dans le temps, tant dans les mesures relatives à l’enseignement que dans le nouveau volet culturel wallon, comme l’accent également mis sur l’égalité homme-femme, désormais coulée et déclinée en principe de gouvernance, ce qui n’était pas le cas précédemment, ou comme la volonté d’user plus largement de l’instrument fiscal pour soutenir les politiques économiquement, socialement et environnementalement utiles.

Je conclus. Nous pourrions allonger cette présentation tant il y aurait à dire sur un texte qui porte finale-

ment en lui les orientations de toute une législature et même au-delà.

Les mois à venir nous donneront l’occasion d’en traiter de manière concrète, au fur et à mesure que nous mettrons en œuvre en collaboration soit avec le Parlement, soit avec les acteurs de la vie institutionnelle, économique et sociale de Wallonie, toutes les mesures que je viens d’indiquer.

En conclusion, je dirai, inspiré par l’expérience réussie d’Ariane 5, qu’avec le Contrat d’Avenir, nous nous sommes dotés d’un lanceur.

Un lanceur qui a su vaincre la pesanteur originelle et dont les multiples étages permettent les relances nécessaires pour lutter contre les forces de l’inertie. Un lanceur de la troisième génération inscrit dans la continuité d’un programme ambitieux.

Un programme dont l’objectif est de ramener la Wallonie sur une orbite stable de prospérité en poursuivant une trajectoire ascensionnelle de croissance.

Les essais du programme «Wallonie 2010» réalisés ces dernières années sont indiscutablement concluants et nous ne considérons plus nos objectifs comme d’inaccessibles étoiles mais comme les buts programmés de nos missions qui restent des défis, mais ne relèvent déjà plus de la science-fiction ou du rêve éveillé.

L’équipe de gouvernance au sol, aux manettes comme aux bancs de contrôle, se veut collégiale et collective, soucieuse d’un pilotage serré et suivi, voulant s’appuyer sur une administration modernisée et des services publics efficaces.

Pour l’avenir, avec ce Contrat d’Avenir pour les Wallonnes et les Wallons, nous disposons donc d’un lanceur fiable et fort, doté de propulseurs multiples et complémentaires.

Une DPR comme propulseur central du premier étage.

Des plans stratégiques transversaux comme deuxième étage, afin de prolonger la poussée et de prendre le relais pour nous acheminer vers la trajectoire orbitale européenne.

Et pour multiplier la puissance d’envol, deux propulseurs latéraux que je me refuserai à qualifier d’appoint :

- les instances publiques, les pouvoirs locaux, intercommunaux avec qui nous allons intensifier des Contrats d’Avenir locaux ;
- et les partenaires de la société civile, désormais plus nombreux et plus intimement associés au Gouvernement par des engagements organisés dans les chartes partenariales qu’ils signeront tout à l’heure.

Du propulseur central aux boosters spécialisés, tout, désormais, nous pousse dans la même direction, c'est-à-dire vers un objectif partagé par tous et selon une trajectoire qui n'a rien d'improvisé.

Alors, certes, nous n'en sommes peut-être pas encore au stade du troisième étage qui devra permettre d'achever le processus de satellisation mais la coiffe est d'ores et déjà placée sur des instruments de pilotage qui ont fait leur preuve.

Lanceur ou document de référence, cet ensemble de textes réunis au sein de la démarche du Contrat d'Avenir constitue donc, à la fois, un document de référence pour toutes les politiques, un facteur de cohérence et de cohésion pour toutes les forces vives et un lien exceptionnel de participation et d'implication de notre population.

Malgré une météo politique difficile au niveau belge, le lanceur wallon ne se détournera pas de la trajectoire définie.

Et comme le formule très bien, Vincent Engel, dans l'épilogue de sa vision d'écrivain du Contrat d'Avenir intitulé «Le grand possible», je cite, *«Le salut et le développement de la Région dépendaient d'abord de ses habitants; des hommes et des femmes comme on en rencontrait tous les jours, et que l'on ne prenait que trop rarement le temps de connaître vraiment. Des gens déterminés, ces Wallons, accrochés à leurs projets, à leurs responsabilités, à travers les difficultés, les écueils, malgré les découragements. Si le Contrat d'Avenir avait une chance d'être un jour un bilan accompli, en 2010, ou plus tôt, ce serait grâce à eux.»*

Je compte en tout cas, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, sur le Parlement wallon pour leur indiquer cette voie et en tout cas, leur prêcher l'exemple. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est M. Serge Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers collègues, j'ai eu un moment de frayeur quand j'ai entendu M. Van Cauwenberghe parler d'Ariane 5, j'ai cru, à un moment donné, qu'il rêvait à Van Cau, je me suis dit que là c'était peut-être pousser le booster un peu loin.

J'ai entendu un discours étonnant, Monsieur le Ministre-Président, vous avez pendant une heure quasiment, à la fois, critiqué l'ancien Contrat d'Avenir tout en le flattant, ne sachant pas comme un danseur qui hésiterait entre un entrechat et un grand écart quelle est exactement l'attitude à prendre. La mienne est très simple, moi, je défends l'ancien Contrat d'Avenir, je

continue à défendre le principe du Contrat d'Avenir et mon intervention, qui sera moins longue que la vôtre, visera simplement à comparer ce qui a été inclus dans celui-ci et dire en quoi certaines choses me dérangent ou me plaisent moins mais je ne renie ni l'affiliation, ni l'histoire.

Or, vous avez, pendant de longs moments, tenté de vilipender ceux qui oseraient prétendre que sans eux c'est moins beau. Vous avez quasiment caricaturé l'opposition et puis, en même temps, vous êtes quand même bien obligé de reconnaître que pendant cinq ans vous y avez contribué, mieux même, après un an et demi quand vous avez pris la présidence du Gouvernement wallon, vous avez voulu marquer ce fait par une réorientation du Contrat d'Avenir, c'était le CAWA. Il fallait montrer votre présence et aujourd'hui, vous prenez cela en disant, il y manquait beaucoup de choses, c'était confus, il y avait trop d'objectifs, nous les avons resserrés, nous avons mieux écouté les Wallons, mais qu'avez-vous fait de ce contrat ?

Moi, je ne nie pas ce que nous avons fait ensemble. Et dans le CAWA, qu'est-ce que vous avez fait comme introduction nouvelle qui me paraissait raisonnable à l'époque ? Le fait de dire, nous allons prendre 20 priorités parce que celles-là, on va les faire, dans trois ans, elles seront faites, on va nous juger sur la réalisation de ces vingt-là, parce que les 150 autres on ne saurait pas, c'est impossible, donc, on va y aller par étape et on va d'abord réaliser les 20 premières, moi, je trouvais cela une méthode logique et cohérente de se fixer un objectif dans les trois ans qui restaient et de le spécifier. Où est la confusion, l'excès ? Non, je crois que c'était très clair. Par contre, à l'époque, dès le premier Contrat d'Avenir, M. Di Rupo avait marqué avec nous tous certaines inflexions que je ne retrouve plus ici dans votre Contrat d'Avenir et auquel moi je reste dans l'esprit fidèle. Par exemple, il voulait renforcer la coopération Wallonie-Bruxelles. Pas un mot dans votre nouvelle version, plus un mot de ces liens avec les Bruxellois, c'est un peu étonnant. Autre aspect qui me paraissait essentiel : concentrer les actions et les moyens sur les priorités, donc, il fallait faire des choix. Aujourd'hui, qu'est-ce que vous avez fait ? Une énumération de tous les secteurs, on va tout faire.

D'ailleurs, quand je commence la lecture de votre document, c'est un premier texte un peu onirique qui décrit une situation ; à mon avis, il n'y a aucun pays au monde qui connaît cette situation-là. Il n'y a aucun pays qui est, à la fois, capital culturel, lien d'entente, où on fait de l'énergie alternative, on se déplace gentiment, les usines fonctionnent, le climat social est merveilleux, tous les Wallons accueillent les nouveaux arrivants ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il n’y a aucun pays au monde qui connaît cette situation.

M. Kubla (MR). – Non.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Si vous lisiez quelques plans stratégiques d’autres régions, tout le monde commence par une vision idyllique de sa société, du Québec à l’Irlande. Donc, notre démarche n’est pas originale, je pense que quelque part, il faut projeter ce qui est une utopie, dont on essaie de réaliser certains éléments sur terre.

M. Kubla (MR). – Peut-être mais cette utopie se poursuit par une douzaine de principes et dans ces douze principes, il y a des objectifs que très objectivement moi aussi j’aimerais voir réaliser. Si on pouvait atteindre en 2010, parce que j’ai bien regardé les dates, l’objectif est clair, en 2010, bien sûr, c’est chaque fois le mot «converger» qui est repris. Je vous accorde volontiers qu’atteindre les objectifs est à peu près impossible, on ne peut qu’y converger. Mais dans quelle mesure ? On peut toujours dire qu’on s’en rapproche.

Prenons l’exemple que vous avez cité tout à l’heure du taux d’emploi. D’abord, le document soumis au Parlement ne contient pas les mêmes chiffres que ceux que vous avez cités. Vous dites que le taux d’emploi a augmenté de 52,1 % à 55,6 %, le document indique de 53,6 % à 55,4 %, donc, c’est beaucoup moins : seulement 1,8 % de 1996 à 2002. D’abord, la référence à l’année 1996, c’est pour faire plaisir à vos partenaires comme cela, ils sont trois ans dedans sans doute, vous n’avez pas pris les données des années 1999 à 2004 parce que cela, c’était trop ciblé. On a un peu étalé les données, ce qui permet de gommer les aspérités mais on a progressé en six ans, de 1,8 %. C’était dur, très dur d’atteindre cette progression et vous voudriez, vous, dans les six ans qu’il reste, arriver à 70 %, c’est-à-dire, augmenter de plus 1,5 % par an en moyenne.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On n’a rien inventé, le taux de 70 % était déjà inscrit dans la précédente version du Contrat D’Avenir. On ne l’a pas atteint...

M. Kubla (MR). – C’est Lisbonne ! C’est Lisbonne de toute façon.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On ne l’a pas atteint avec vous, on ne l’atteindra peut-être pas demain mais...

M. Kubla (MR). – Oui, mais ne faites pas croire que c’est possible. Je pense que les années ont passé depuis 1999, quand on a démarré avec, rappelez-vous, le contexte de 1999, quand même. 1999, c’était l’explosion du nasdaq à 5.000 points, alors qu’aujourd’hui il est à 1.500. S’il n’y avait pas eu l’explosion de la bulle technologique, la croissance aurait atteint 4 % par an, tout le monde pensait que cela allait durer pendant des années et que les technologies nouvelles, avec notamment Internet, allaient changer radicalement la société. Fin des cycles, fin des crises.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Et malgré tout, Lisbonne a maintenu ses objectifs.

M. Kubla (MR). – Cela, c’est un autre débat.

Toujours est-il qu’à ce moment-là, il était logique d’espérer que cette période de croissance était devant nous. Nous y avons tous cru et l’opposition, à mon avis, devait se dire c’est quand même fou la chance qu’ils ont de démarrer avec une telle conjoncture, ils vont atteindre les objectifs en se laissant porter par la vague et nous avons, au contraire, travaillé dans des moments difficiles.

Eh bien, cette conjoncture n’a duré que 18 mois. Et puis, on a connu un éclatement de la bulle technologique, une diminution drastique des taux de croissance et aujourd’hui, on est encore à des taux très modérés. Vous savez qu’il n’y a création d’emploi qu’à partir du moment où on dépasse réellement 2,5 % de croissance par an. En dessous, on stabilise, c’est dire combien dans les perspectives, que vous avez citées, pour 2005, une moyenne de 2,4 %, théoriquement n’est pas créative d’emploi.

Donc, on a vécu cette période-là. Il était assez logique en 1999 d’espérer dans ce climat euphorique général qu’on atteigne ces objectifs.

Aujourd’hui, connaissant les réalités de la zone euro et tous ces éléments que j’ai évoqués, qui ont mis à mal notre tendance de croissance, il faut être infiniment plus modeste, il faut reconnaître que le grand écart n’est pas possible aujourd’hui, ce rattrapage dans des délais aussi courts tient de l’utopie et le jeter en pâture dans un débat public, n’est, je crois, pas sérieux.

Tant pis, c’est comme cela, c’est une réalité mais je pense que vous auriez donné plus de crédibilité à ce document en reconnaissant qu’il fallait adapter les objectifs compte tenu des réalités du marché dans lequel on est. Bien sûr, il y a l’utopie du début, il y a les nouvelles de votre écrivain que je lirai avec grand intérêt, il y a le fait que vous remettrez tout à l’heure

au Roi, la troisième mouture du Contrat d'Avenir pour lui donner, comme disait M. Antoine, une valeur d'or, tout cela on peut le passer en une journée mais, globalement, les objectifs sont très éloignés des réalisations possibles. (*Réaction de M. Van Cauwenberghe.*)

Alors, vous nous dites... Oui, évidemment, si on s'en rapproche un peu, on converge déjà, cela, c'est la définition française du mot «converger».

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pas dans le même dictionnaire que le mien.

M. Kubla (MR). – Oui, mais espérons-le.

Alors, vous nous dites : on a réalisé une grande consultation de la population. Je voudrais quand même ramener les chiffres à leur réalité. Vous avez dit 9.000 contacts et précisant la nature de ces contacts, la moitié était de simples demandes d'information, donc, il reste 4.500 personnes qui ont marqué un intérêt sur le fond.

En retirant les personnes qui venaient avec leur cas personnel, avec des demandes spécifiques, on aboutit finalement à 900 personnes et ce n'est pas négligeable mais cela veut dire, ramenons cela à sa juste proportion, qu'il y a 30 personnes à Namur en moyenne qui ont pris la peine de réfléchir au Contrat d'Avenir. Et si vous allez dans la rue réaliser un micro-trottoir, je crains fort que la réaction soit : je ne sais pas ce que c'est, il y a plus de chance qu'on connaisse le contrat de confiance des maisons d'électroménagers que le Contrat d'Avenir de la Wallonie, c'est triste mais c'est comme cela. Donc, ne nous gargarisons pas de cette grande adhésion populaire, elle est très modeste, il y a encore énormément de chemin à faire, une étude démontrait d'ailleurs qu'il y avait seulement 6 % des Wallons qui connaissaient l'existence de ce Contrat d'Avenir.

Mais, il est là. Donc, voyons un peu les méthodes de travail.

Première méthode qui est un peu étonnante, on a déjà voté des décrets dont le principe se trouve dans le Contrat d'Avenir qu'on nous expose aujourd'hui, donc, on a mis la charrue avant les bœufs, et puis maintenant, on va donner le document définitif dans une séance publique représentative et puis après, les parlementaires pourront en parler. Un débat aura lieu en commission sur la méthode, mais ce que vous nous avez dit à la tribune et vos ministres, chacun dans leurs compétences, nous le redirons en commission et on pourra un peu en débattre mais devant un document qui est, de toute façon, figé puisqu'adopté – il n'a d'ailleurs pas fait l'objet de vote, il y aura peut-être

une motion, tout à l'heure – et remis au Roi pour bien marquer la détermination de votre Gouvernement.

Donc, une consultation pour le moins symbolique, un débat parlementaire un peu oublié mais...

M. Bayenet (PS). – C'est exactement la même procédure qu'il y a cinq ans.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Un peu mieux !

M. Kubla (MR). – Un peu mieux, pourquoi ?

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous n'avez été qu'en commission...

M. Kubla (MR). – Eh bien écoutez, c'est votre droit.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il faut aussi de la mémoire dans la critique.

M. Kubla (MR). – Oui, je dis ce que je pense de cette procédure, voilà, c'est tout, je le dis.

En ce qui concerne le contenu lui-même, permettez-moi de vous dire que j'ai quand même le sentiment d'une extrême confusion, parce qu'au-delà des documents déjà existants, se multiplient aujourd'hui les consultations, les enquêtes, les études. J'interpellerai demain M. Marcourt sur l'étude McKinsey mais reconnaissez qu'il y a quelque chose de tout à fait paradoxal, d'avoir d'un côté, un document qui dit : voilà comment font les autres régions, nous nous inspirons, vous l'avez dit, dans le début de votre introduction de toute une série d'exemples, de Montréal, de l'Irlande qui possèdent aussi des espèces de Contrat d'Avenir, nous avons demandé aux Wallons leur position, nous avons intégré tout cela dans un document final, il est là, et ce document c'est désormais notre lanceur Ariane 5, nous sommes partis vers la course aux étoiles. Nous savons où nous allons. Et dans le même temps, le Ministre Marcourt – et je ne critique pas l'initiative, mais je critique à tout le moins la chronologie et l'incohérence du système – fait deux choses...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous confondez l'objectif et l'opérationnel.

M. Kubla (MR). – Non, non !

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous confondez la référence et les mesures concrètes.

M. Kubla (MR). – Enfin, les mesures concrètes, excusez-moi, mais dans le document que vous nous remettez, il y a 172 de mesures concrètes, je les ai comptées. Il y a 75 partenariats, il y a quatre axes transversaux, il y a 12 principes au départ. Tout cela sous les principes de bonne gouvernance qui sont au moins au nombre de 15 eux aussi. Donc, on constate un vaste ensemble avec des mesures déclinées jusqu'au plus petit point. Mais si... Tout ce que vous allez faire dans le logement, ce que vous allez faire pour les communes, ce que vous allez faire dans le social, tout est décliné non pas dans les principes généraux, non pas dans les plans qui eux seraient effectivement globalement une tendance, mais dans les détails des mesures. Dans le même temps, le Gouvernement demande aux Wallons, déjà consultés sur le Contrat d'Avenir, de donner leurs idées de créativité. Dites-nous ce que vous aimeriez faire, dites-nous vos projets, vos rêves qu'on puisse les intégrer dans notre démarche, deuxième consultation.

Alors, plus étonnante encore à mes yeux, on demande au bureau d'études McKinsey d'aller voir dans des régions qui ont réussi le redressement comment elles ont fait, et le document vient seulement de tomber, il n'est pas encore intégré dans votre propre Contrat d'Avenir, on se demande à quoi cela a servi. Parce que, en plus si cela concordait magnifiquement, et si tout se rejoignait dans les conclusions, on dirait : voyez ! On a trouvé là une belle confirmation. Mais pas du tout. Le bureau McKinsey préconise de faire pour une série de choses exactement le contraire ou beaucoup plus fortement ou de manière beaucoup plus musclée ou plus simplifiée ou plus déterminée, ce que vous ne faites pas ou ce que vous faites partiellement.

Quand je compare notamment ce que certaines régions britanniques, l'Écosse, l'Irlande ont fait, ce qu'on recommande de faire à leur exemple, ce que vous avez payé pour savoir, et ce que vous, vous faites, entre les deux il y a un écart considérable. Il y en a un qui me paraît essentiel et c'est celui que Elio Di Rupo avait – et je lui rends hommage pour cela – bien déterminé, ce qu'il avait choisi c'était de définir une priorité qui primait sur les autres : se tourner vers le monde de l'entreprise pour en créer, en créer encore en Wallonie et mettre quasi tous les efforts politiques au service de cet objectif, ce qu'aujourd'hui, vous reléguez dans un magma parce que, soyons clairs, ce n'est pas une priorité budgétaire ; 24 % de vos nouvelles dépenses sont consacrées au secteur économique et de la recherche...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Et avant ?

M. Kubla (MR). – Ah, écoutez, je pense que la première décision, je parle non pas du budget global mais des budgets nouveaux que vous avez consacrés, donc, de l'augmentation budgétaire. Cette augmentation qui vient de la débudgétisation de vos surplus, de votre endettement, cette masse a été consacrée à 24 % à l'économie et à la recherche.

Je ne vais passer mon temps à comparer notre époque et l'actuelle, comme si la précédente était chargée de tous les péchés ou suspecte et que la nouvelle était merveilleuse et au contraire, chargée de toutes les vertus. Mais permettez-moi de vous dire que, quand nous avons fait le premier budget, la première des priorités que nous avons déterminée a été la recherche et les PME, elles ont été les deux grands impacts budgétaires et M. Antoine m'a souvent répété : *«Vous avez réussi votre coup parce qu'au premier budget, vous avez raflé la mise et après on ne vous l'a plus retiré.»* Il me l'a répété combien de fois. Et c'est vrai, qu'on a fait un bond de 35 % dans la recherche et qu'on a consacré plusieurs milliards de francs à l'époque en faveur des PME.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon et M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – On continue à le faire.

M. Kubla (MR). – Ici, vous aviez une marge nouvelle, vous en avez à peine pris un quart pour l'économie et la recherche, vous n'en avez plus fait une priorité, c'est ce que je vous dis et c'était bien ce que, en 1999, on avait choisi pour le premier Contrat d'Avenir, c'était d'affecter prioritairement les moyens à ce qui était l'essentiel de la politique de l'époque, aujourd'hui, tout est noyé.

Je ne dis pas qu'il n'est pas nécessaire de s'occuper de l'agriculture, de s'occuper des forêts, de s'occuper...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Du logement.

M. Kubla (MR). – Mais simplement, il faut avoir le courage, à un moment donné de dresser une hiérarchie dans ces priorités. Et c'est ce que l'étude McKinsey vous dit M. Marcourt : les autres régions ont effectivement décidé de se consacrer à une ou deux priorités sur lesquelles elles ont mis le paquet et non pas de répartir tous azimuts les moyens...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – C'est la première fois que l'on a réuni l'économie et l'emploi et que l'on voit l'économie et l'emploi de manière transversale.

M. Kubla (MR). – Vous rigolez ! Moi, j'ai lu comme vous sans doute, ce matin, les critiques que vous envoie le Parti écolo, et il n'a pas tout à fait tort, de dire que vous n'avez plus ni les zonings, ni le commerce extérieur, ni les aéroports, ni la recherche. Donc, ne dites pas cela parce que vous avez l'emploi et l'économie parmi vos compétences. La grande attente du monde de l'économie, c'était l'économie et la recherche ensemble. Cela, c'était indiscutablement un rapprochement utile.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Alors, concrètement dans le passé, nous avons fait un comité ministériel transversal et, à moins de donner toutes les compétences au Ministre-Président, il y aura toujours des transversalités. Il faut rechercher les meilleures ...

M. Kubla (MR). – Je le vois sourire avec un petit peu de gourmandise, peut-être que vous venez d'ouvrir là ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Moi, cela ne me dérangerait pas.

M. Kubla (MR). – En tout cas, j'ai le sentiment réel que cette enquête que vous avez commandée, dont je ne dis pas qu'elle était inutile, vient trop tard et qu'elle contredit le Contrat d'Avenir. Et c'est perturbant dans le cœur du débat de voir que ce qu'on recommande de faire à l'instar d'autres régions, c'est le contraire de ce que vous nous dites aujourd'hui.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Ce n'est pas exact.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Kubla, si je peux me permettre une petite intervention dans le débat. Cette nouvelle législature n'a que six mois de vie et qu'avons-nous fait en six mois ?

M. Kubla (MR). – Plus que nous en cinq ans, avez-vous dit.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Il y a d'abord eu l'acte fondateur du Contrat d'Avenir, premier élément.

M. Kubla (MR). – Nous en avons fait deux, nous. Donc, là aussi ... beaucoup.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Deuxième élément, il y a eu le décret qui comporte toute une série d'éléments de relance économique ...

M. Kubla (MR). – Surtout d'aménagement du territoire.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Mais cela conditionne aussi la vie économique, vous ne pouvez pas le nier quand même.

M. Kubla (MR). – Est-ce que je l'ai nié. J'ai voté contre mais je ne l'ai pas nié.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – De trois, il y a un budget avec des éléments forts dont aussi, pardonnez-moi, le fait d'amener des crédits par rapport à des engagements souscrits par le passé, c'est une opération de vérité budgétaire.

M. Kubla (MR). – Cela, c'était le budget précédent. Tous les ans, un budget est confectionné et vous ferez une modification en ajustement.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela aussi a mangé des marges ! Et dernier élément, je n'apprécie pas votre façon de segmenter l'économie ...

M. le Président. – Monsieur Antoine ! Non, Monsieur Antoine. La pratique de ce type de communication est bien établie : le ministre-président présente, l'opposition répond, puis les deux groupes de la majorité donnent leur avis et je donnerai la parole à M. Wesphael. J'ai trouvé que M. Kubla a été très patient pendant trois quarts d'heure, lors de la présentation de M. le Ministre-Président. Il est évident que pour la clarté des débats, je ne vais pas permettre d'interrompre sans arrêt l'opposition qui a le droit de s'exprimer et qui n'a pas toujours facile peut-être de vivre ce qu'elle vit, cela, je peux le comprendre aussi.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Si vous en rajoutez ...

M. le Président. – Alors, donnez-lui la possibilité ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – À mon avis, M. Kubla préfère nos interruptions ... (*Rires.*)

M. le Président. – Cela, c'est possible.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – ... mes états d'âme, mais ils sont bons.

M. le Président. – Cela, c'est possible mais je vous en prie laissez M. Kubla terminer son intervention.

M. Kubla (MR). – Nous poursuivrons ce débat intéressant demain lors d'une interpellation, M. Marcourt, et je vais en terminer là avec ces deux démarches qui n'aboutissent pas aux mêmes conclusions.

Deuxième remarque qui me paraît assez essentielle sur votre Contrat d'Avenir actualisé, c'est le flou voire l'impossibilité budgétaire. Vous avez un premier principe auquel je souscris, qui est de dire : nous voulons pour 2010 avoir réduit notre endettement de 83 à 72 % du PIB. C'est une diminution sensible de l'endettement, non pas comme vous l'avez dit dans votre article, M. Antoine, le remettre à zéro parce que cela, ce n'est pas possible. Si, je vais vous le montrer, c'est écrit là, ce n'est pas ce que vous avez dit ? C'est impossible évidemment de le ramener à zéro mais de le diminuer de 11 % c'est déjà gigantesque.

Vous n'en prenez pas le chemin, on l'a démontré dans le débat budgétaire. Mais quand je parcours le Contrat d'Avenir tel que vous nous le soumettez, il y a plus de 32 mesures qui génèrent des dépenses supplémentaires, il n'y en a pas une qui génère des économies, ce sont des dépenses supplémentaires et certaines me paraissent très lourdes.

Quand vous dites, par exemple, que vous allez revoir le Fonds des communes à la hausse tout en changeant les critères – ce qui serait un débat politique que vous avez déjà préfiguré un peu tout à l'heure par votre volonté de réduire des écarts – il n'empêche que vous allez devoir donner des moyens supplémentaires à un Fonds qui s'élève déjà aujourd'hui à près de 32 milliards d'anciens francs. Vous allez devoir lui redonner des moyens supplémentaires. Ce n'est sûrement pas des clopinettes qui vont faire l'affaire. Il faudra y mettre beaucoup d'argent pour pouvoir donner plus à certains sans trop amputer les autres. Le monde des mandataires locaux attend sans conteste cette réforme mais elle va coûter cher.

Quand vous parlez de la formation des demandeurs d'emplois, c'est une machine très lourde. Vous avez vu ce que coûte le fait de s'occuper de quelques

dizaines de milliers de personnes sur les 260.000 concernées, cela coûte énormément. Vous avez des objectifs aussi en la matière. Je pourrais poursuivre : mesures fiscales, d'investissements, de subvention, de renforcement de l'administration, de création de nouveaux outils, au total, ce sont des dépenses.

Il n'y a pas un mot dans votre discours sur la réalité budgétaire. Qu'est-ce que cela va coûter et par conséquent, quelle hiérarchie, à nouveau j'en reviens à cela, quelle priorité allez-vous déterminer ? Parce que tout faire est impossible, vous n'aurez pas les moyens de cette politique-là. Alors, on peut tenir des grands discours, moi, je veux bien aussi faire un discours émouvant sur la Wallonie de demain telle que je la rêve mais si je n'ai pas les moyens pour financer les infrastructures, les services sociaux, la fonction publique, le développement économique, etc., je prononce un discours qui est purement virtuel, qui n'est fondé sur rien et cela, c'est un reproche que je vous fais très clairement.

Vous avez conclu avec emphase l'espèce de destin inexorable qui nous menait vers les étoiles, puis-je vous dire que vous n'avez pas les moyens de votre politique et que par conséquent, votre booster risque encore de rester longtemps sur le sol wallon avec son équipe de gestion que vous avez décrite comme appliquée et volontariste. C'est une réalité celle-là et donc, si vous participez vous-même au débat qui se fera dans les commissions, moi, je vous demande de venir avec une version chiffrée du Contrat d'Avenir, que l'on voit exactement l'impact financier de toutes les propositions que vous faites, vous énoncez plus de 30 propositions qui coûteront de l'argent ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est un «copié/collé» du discours de M. Antoine d'il y a trois ans : le Gouvernement doit tout chiffrer. Qui peut dire aujourd'hui quelles seront les marges budgétaires dans trois ans ? Personne, pas vous !

M. Kubla (MR). – Donc, on peut y aller.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Non, le concret est une référence et les budgets annuels balisent évidemment le rythme par lequel on sait l'accomplir. J'ai déjà entendu, il y a plusieurs années, «comment vous ne savez pas me dire dans cinq ans combien vous mettez et quelle sera votre priorité». Heureusement, mon voisin a évolué, il est devenu réaliste.

M. Kubla (MR). – Il a compris qu'on pouvait promettre sans jamais chiffrer. On apprend vite quand on

est sur ce banc-là mais quand je suis retourné de l'autre côté, que voulez-vous, il traînait encore quelques ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pourtant, vous aviez bien acquis toutes ces notions-là.

M. Kubla (MR). – Mais vous voyez comme cela s'oublie.

M. Bayenet (PS). – C'est plutôt M. Antoine qui vous a rejoint.

M. Kubla (MR). – Je pense que cette réalité budgétaire est un premier point ...

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Le silence est éloquent.

M. Kubla (MR). – Le silence de qui ? Le mien ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Cela s'appelle un oxymoron.

Un membre. – Le silence qui reprend.

M. Kubla (MR). – Bien ! Je suis heureux d'avoir enrichi ma culture, aujourd'hui du terme «oxymoron». Je révérierai pour être sûr que vous ne m'induisez pas en erreur pour le replacer à bon escient et ne pas me tromper, mais peu importante, je n'ai pas eu l'impression de pratiquer l'oxymoron il y a un instant, j'ai simplement l'envie de passer à la remarque suivante. J'en ai fait une sur laquelle je ne renie pas un mot qui consiste à vous interpeller sur les réalités budgétaires. Simplement, vous avez une énumération de mesures coûteuses et il n'y a pas un mot ni sur les priorités, ni sur les moyens, on en débattait en commission.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Où est le Kubla 1999, excellente cuvée ?

M. Kubla (MR). – Si vous me prenez par les sentiments. (*Rires.*)

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Le Kubla 2005 est un peu bouchonné.

M. Kubla (MR). – Oui, mais ceux que j'ai en face de moi ne m'inspirent pas beaucoup, à vrai dire.

Deuxième remarque après l'aspect budgétaire, vous avez beaucoup parlé du transversal – je vois avec plaisir que M. Miller nous a rejoints – ...

M. Miller (MR). – J'étais en commission.

M. Kubla (MR). – Il est très attaché à la défense de la culture là où elle doit se situer.

Moi, j'avoue que je suis un peu interloqué parce que dans les grands acquis que vous présentez suite à cette consultation populaire, il y a le fait qu'on introduise l'égalité homme – femme dans le débat. C'est un principe général auquel on adhère, ce n'est pas en le rajoutant qu'on le change ou qu'on l'enrichit, on pourrait rajouter la constitution aussi, tant qu'on y est mais, par contre, je suis beaucoup plus interloqué sur le fait que vous fixez dans le Contrat d'Avenir de la Wallonie des objectifs qui sont ceux de la Communauté française. Il aborde le nombre de diplômés dans l'enseignement secondaire, or vous n'avez aucune prise là-dessus. Vous avez, me dites-vous, des ministres transversaux, ce sont les seuls qui sont absents à notre débat aujourd'hui. Les trois ministres «transversaux» sont sans doute en train de faire du transversal, sauf Mme Simonet qui est en commission, mais pour les deux autres, Mme Arena n'a guère le temps de venir ici et M. Daerden n'est pas intéressé par le débat, je le constate simplement ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ils nous font confiance, M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Oui, oui. Je constate simplement qu'ils vous font confiance pour que vous réalisiez des objectifs dans leurs compétences, c'est assez étonnant. Tout comme je suis ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est ça, les synergies.

M. Kubla (MR). – Écoutez, vous étiez à la Conférence des présidents, il y a quelques jours, vous avez vu comme moi – n'est-ce pas M. Ficherolle – combien le fait de réunir la commission des Affaires extérieures de la Communauté française conjointement avec celle de la Région wallonne et celle de la Région de Bruxelles-Capitale était considéré comme inacceptable par certains, dont vous. Alors, où est la transversalité ?

M. Ficherolle (PS). – Les faits l'ont prouvé, Monsieur Kubla.

M. Kubla (MR). – C’était sur le Congo.

M. le Président. – Non, non, je coupe la parole. Je ne vais pas laisser dégénérer la séance. Vous parlerez tout à l’heure.

M. Kubla (MR). – La transversalité n’est pas aussi évidente que cela à mettre en œuvre et que je suis étonné que vous fixiez dans ce Contrat d’Avenir des objectifs culturels et que vous réclamiez une autonomie que les textes ne vous donnent pas aujourd’hui. Alors que vous n’avez même pas de ministre compétent à la fois pour la culture et par exemple pour le tourisme, ce qui constituerait un lien. Vous avez là une barrière et vous dites néanmoins, nous allons faire de la culture.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Quand vous avez intelligemment stimulé Wallimage, vous avez été étouffé par ce genre de difficulté ?

M. Kubla (MR). – Eh bien, je l’ai fait sur le plan de l’économie et M. Marcourt continue aujourd’hui, il développe.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous aviez les mêmes objections ...

M. Kubla (MR). – Non, non !

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pas vous, mais les mêmes objections existaient.

M. Kubla (MR). – Ce n’est pas une objection, je dis simplement que cette transversalité-là n’existe pas. Vous n’avez pas aujourd’hui d’accords spécifiques sur la culture qui vous permettent d’avoir une telle marge de manœuvre et vous ne l’abordez même pas par l’économie qui était un biais assez subtil, la fois dernière, pour créer Wallimage, mais vous l’abordez de plein fouet en disant : nous avons des ambitions de reconnaissance culturelle et nous allons montrer le vrai visage de la Wallonie à travers ses artistes et sa culture. Je ne suis pas contre cette idée-là, je dis simplement : où est-elle dans les textes ? Où est-elle dans les montages transversaux ? Elle n’est nulle part.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – L’important, c’est qu’elle soit dans la politique.

M. Kubla (MR). – On verra.

Quatrième remarque qui, à mes yeux, est assez fondamentale parce qu’elle marque d’une empreinte profonde votre démarche. Vous prônez ici véritablement la suprématie du secteur public et de la démarche publique. Au moment où vous appelez les Wallons à se mobiliser, il y a une phrase dans votre Contrat d’Avenir assez étonnante qui dit que le bras armé littéralement de toute la démarche, ce sera l’administration. C’est la suprématie de l’administration qui va être le moteur du renouveau de la Wallonie. Alors, je veux bien que l’administration soit assouplie, performante, motivée, tout cela ne me dérange pas le moins du monde mais que vous considériez et que le cdH considère que le moteur du renouveau de la Wallonie, ce sera l’administration ...

Écoutez, c’est dans le texte. Maintenant si vous ne lisez même pas votre texte, c’est une tête de chapitre.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Évidemment que le moteur de l’action publique, c’est l’administration. C’est sur elle que le Gouvernement s’appuie.

M. Kubla (MR). – Je trouve qu’à partir du moment où on commence à planifier, qu’on donne à la fonction publique le rôle central déterminant dans ce changement, on est en train de dérapier. C’est exactement le contraire des conclusions des études de type McKinsey, qui disent que c’est vers le secteur privé que l’on doit se tourner, vers le dynamisme du privé pour le créer et le motiver et vous dites : non, c’est le secteur public qui va le faire.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le Bolkestein de Waterloo !

M. Kubla (MR). – Vous pouvez énoncer de tels slogans, je vous dirais que le Bolkestein de Waterloo va demander à M. Marcourt ce qu’il va faire des actions d’Arcelor par exemple, il va demander ce qu’il va faire avec la FN et la Sonaca. Ce sont des questions qui m’intéressent beaucoup et je sais ce que vous allez répondre à sa place.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je sais votre obsession idéologique depuis le ...

M. Kubla (MR). – Elle n’est pas idéologique. Je vous propose des solutions claires à votre manque de moyens. Vous avez aujourd’hui 4 % d’actions d’Arcelor qui sont à un cours quasiment historique et qui vont peut-être encore très légèrement monter, je ne sais pas. Je dis simplement que ces moyens-là vous

les laissez dormir, si vous attendez que l'action redéccline avec le cycle de l'acier, vous vous retrouverez avec une capitalisation nettement inférieure à la valeur actuelle de 400 millions d'euros et que ne pas en profiter pour les mobiliser pour des choses concrètes et pour des investissements, c'est faire croire aux travailleurs qu'avec vos 4 % vous avez quelque chose à dire chez Arcelor. Vous n'avez absolument rien à dire, que vous ayez 4 % ou une seule action, vous avez le respect que l'on doit à un pouvoir politique mais cela ne change rien.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Heureusement qu'on les avait...

M. Kubla (MR). – C'est votre version. Dites-moi à quel moment...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ce ne sont pas les conversations de salon qui réglent les problèmes, c'était l'action sur le terrain.

M. Kubla (MR). – Ah oui ! L'action sur le terrain, vous êtes allé à l'assemblée générale, vous, peut-être. Vous avez menacé de prendre des...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Des menaces d'y aller à... vous le savez bien.

M. Kubla (MR). – Ah oui ! Vous écrivez l'histoire à votre manière. Moi, je crois simplement qu'il y avait des dirigeants qui étaient respectueux d'un pouvoir politique démocratique et des partenaires sociaux, entre autres les syndicats, qui ont joué leur rôle et avec lesquels on s'est entendu. Il y a donc eu une volonté commune de trouver une solution mais le fait de détenir 4 % des actions d'Arcelor n'a rien changé à l'orientation. De toute façon aujourd'hui, malgré la détention de la Région de 4 % des parts, on ferme au mois de juillet le premier haut-fourneau et on fermera en 2009 le second et vous devrez attendre le froid...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur Kubla, c'est l'accord que vous avez signé.

M. Kubla (MR). – Évidemment. Avec 4 % ou une action c'est le même résultat.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Si le Gouvernement n'avait pas résisté, cela se faisait immédiatement.

M. Kubla (MR). – Mais jamais de la vie. Mais jamais. De toute façon, puisque la décision est prise, expliquez-moi stratégiquement à quoi vous servent vos 4 % au lieu de les mobiliser pour développer la recherche, pour doper les entreprises et dans le même temps, vous avez deux sociétés la FN et la Sonaca.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Et maintenant vous évoquez la part de la Région dans Arcelor et l'avenir des entreprises détenues par la Région, alors que le débat porte sur le Contrat d'Avenir.

M. Kubla (MR). – Eh bien, ce n'est pas l'avenir de savoir ce que vous allez faire de 16 milliards d'anciens francs, ce n'est pas le Contrat d'Avenir de savoir ce que vous allez faire des deux grandes usines qui vous appartiennent, alors que partout ailleurs en Europe on privatise...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je ne vous laisserai pas dire qu'elles sont en difficulté parce que vous leur portez préjudice.

M. Kubla (MR). – Est-ce que j'ai dit un seul instant cela, j'ai dit que...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Vous l'avez dit.

M. Kubla (MR). – Pas du tout. J'ai dit d'une part, que pour financer leur développement, il fallait les recapitaliser et d'autre part qu'il fallait leur donner une habitude de dividendes parce qu'une société qui fonctionne sans donner de bénéfices, n'est pas saine à terme. Ça, je vous le dis.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Qu'avez-vous fait pendant cinq ans ?

M. Kubla (MR). – J'ai essayé effectivement de les amener à une politique de dividendes. Cela, c'est très clair. J'ai essayé le moins possible d'user les fonds publics en la matière. J'ai cherché à leur trouver des partenaires privés et je me suis heurté à un mur idéologique qui consistait à dire : «*Non, en Wallonie, il restera des entreprises publiques, c'est notre fierté et notre goût !*». Voilà, la vérité.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous n'avez rien trouvé. Pour délocaliser...

M. Kubla (MR). – Qu'est ce que vous en savez ? Pour délocaliser... S'il y a des gens qui sont prêts à investir... Vous verrez bien...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – ... des solutions concrètes...

M. Kubla (MR). – Mais elles étaient interdites de réflexion, ces solutions. Parce que vous aviez dit à Charleroi que jamais on essaierait de trouver un partenaire pour la Sonaca, cela resterait une bonne entreprise publique.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pas dans n'importe quelles conditions.

M. Kubla (MR). – Vous ne savez même pas encore de quelles conditions il s'agit. Je dis qu'il y a simplement...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Quels dossiers avez-vous présenté de manière concrète et opérationnelle ?

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Aucun. Des mots !

M. Kubla (MR). – Je ne pense pas que ce soit à cette tribune que je doive dire quelles étaient les négociations en cours, mais je peux vous assurer qu'elles étaient autrement plus solides que vous ne le pensez. Cela, je peux vous le dire.

De toute façon, cela démontre devant votre enthousiasme à défendre ce point de vue, qu'effectivement, dans la mentalité profonde de ce Contrat d'Avenir, il y a tout un volet d'orientation publique qui est vraiment le cœur de votre démarche.

Quant à cette obsession qu'avait M. Di Rupo – que je partageais – de donner une autre image à notre Région, je ne trouve quasiment plus rien dans votre texte. À l'époque on parlait de mettre en évidence les succès de la Wallonie : plus un mot, plus une allusion. Nous cherchions à améliorer le climat social. Je vois que le climat social n'a jamais été aussi mauvais que pour l'instant. Vous avez signé des partenariats, tout à l'heure, avec des représentants des syndicats, mais essayez-vous de régler le problème de Fleurus où depuis maintenant plus de deux mois, on est en train d'assister à un Cuivre et Zinc bis. Et vous allez finalement vous retrouver avec une fermeture d'ASAHI Glass qui en aura assez de ce blocage de l'entreprise. Je ne vois en tout cas pas les essais qui sont introduits

par le Gouvernement pour changer la donne. Je ne vois pas non plus l'efficacité de cette fameuse cellule de veille sociale qui allait régler tant de choses. On est au contraire, aujourd'hui, dans une crise-passion bien désagréable.

Vous aurez compris que je ne suis pas rentré dans le détail des mesures comme vous l'avez fait longuement, mais j'ai essayé de montrer quelles étaient, dans les grandes lignes, les orientations qui pour moi ont changé ou qui en tout cas, me contrariaient : la perte des priorités et notamment la priorité économique qui me paraissait indispensable, l'incapacité budgétaire à faire face à tous ces besoins qui est criante, la transversalité avec la Communauté française qui est pour le moins virtuelle, artificielle...

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – On a des Gouvernements communs...

M. Kubla (MR). – Oui, cela, on les a eus aussi.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Jamais !

M. Kubla (MR). – Mais si. Nous en avons eu.

M. de Lamotte (cdH). – Sur la recherche, combien de fois avez-vous vu Mme Dupuis ?

M. Kubla (MR). – Vous voulez connaître ma vie privée, Monsieur de Lamotte ?

M. de Lamotte (cdH). – Je ne me permettrais pas.

M. Kubla (MR). – Eh bien alors, restons-en là !
(Rires.)

M. de Lamotte (cdH). – Votre silence est éloquent, Monsieur Kubla.

Je fais mon deuxième oxymoron de la journée.
(Rires.)

M. le Président. – Monsieur de Lamotte, vous aurez tout le temps de vous exprimer tout à l'heure. Allez-y, Monsieur Kubla !

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, le Contrat d'Avenir commence par – je l'ai dit tout à l'heure – les mots : «*Osons rêver!*». Osons rêver d'une région utopique, vous l'avez d'ailleurs dit vous-mêmes. Dans les contrats d'autres régions, on passe

par cette espèce d'exercice de style, de rêver comme on voudrait que soit sa région.

Je crois que la région idéale, ce qui pourrait changer profondément, en Wallonie, le cours des choses, ce n'est pas seulement un Contrat d'Avenir, c'est une véritable évolution, je dirais presque une révolution – mais le mot a déjà été utilisé – culturelle. Parce que ce qui fait profondément défaut, c'est une mentalité qui est ancrée dans bien des régions où on parle davantage en droits acquis qu'en esprit d'entreprendre.

Vous avez souligné tout d'un coup qu'il fallait qu'on bouge. Je vois, pour l'instant, dans des régions comme Liège, que ce qu'on avait mis en place, n'évolue pas : il y a des blocages. Port autonome de Liège : bloqué. Dans le Hainaut, beaucoup de choses sont figées dans une opposition entre les mentalités anciennes et les nouvelles qui tardent à éclore. Et donc, si j'avais un rêve à faire, Monsieur le Ministre-Président, ce n'est pas qu'un Contrat d'Avenir ficelé comme celui-ci – mélange de l'ancien et du nouveau – soit à la base de l'évolution de la Wallonie, mais c'est que véritablement, elle se réveille. Philippe Busquin avait dit un jour : «*Dormeurs, réveillez-vous!*». Je cite des gens de votre parti, mais au-delà du fait que j'apprécie Philippe, je crois qu'il a raison : il faut que la Wallonie se réveille. C'est un changement culturel, il passe par un changement profond de votre propre parti. C'est là que se trouve le cœur du débat, c'est dans les mentalités de votre parti. L'étude McKinsey ne dit rien d'autre de façon détournée, que cela. On en débattrait demain.

Donc, le Contrat d'Avenir n'aura de sens et de force que si vous évoluez profondément et vous nous démontrez que vous n'en prenez pas le chemin. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet pour le groupe socialiste.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, mes chers Collègues, d'emblée, merci, merci au Gouvernement pour sa communication sur le Contrat d'Avenir renouvelé. Merci au Gouvernement pour avoir réservé la primeur au Parlement, alors que le Contrat d'Avenir sera remis au Roi cet après-midi. Merci au Gouvernement pour ce nouveau témoignage du respect de notre Parlement.

Ma déclaration sera courte. Elle ira à l'essentiel de mon analyse politique du dépôt et du contenu de ce projet mobilisateur qu'est le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons. En effet, dès jeudi, nous analyserons le Contrat d'Avenir en Commission des Affaires générales. Fort probablement, nos débats et

notre travail déboucheront sur une motion ou une résolution qui sera adoptée ou pas prochainement par notre Assemblée. C'est l'essence même du travail parlementaire. C'est à mes yeux la seule manière d'aborder le débat sur le Contrat d'Avenir. C'est d'ailleurs la méthode retenue par la Conférence des présidents, jeudi dernier. C'était aussi la méthode utilisée lors des deux débats précédents. Ce débat n'est pas soporifique, il est simplement intelligent et rationnel. Et il ne faudrait surtout pas oublier tous les débats qui nous attendent notamment sur les plans stratégiques transversaux.

Mes chers Collègues, l'opposition d'aujourd'hui vient à nouveau de nous démontrer son embarras par rapport au programme politique de la majorité actuelle. Cet embarras est d'autant plus perceptible qu'il fait suite à l'enthousiasme des années de pouvoir. C'est passer subitement, Monsieur Kubla, du Prozac à la purge. (*Rires.*)

M. Jeholet (MR). – Il n'est pas là.

M. Bayenet (PS). – C'est dommage !

En 1999, le déclin wallon était si pesant qu'un projet mobilisateur devait être mis au point. Il fallait enrayer cette évolution et remettre la Wallonie sur le chemin de la prospérité retrouvée. C'était le contexte du premier Contrat d'Avenir.

Cinq ans plus tard, une majorité modifiée dans sa composition ..., quel constat pouvons-nous poser ?

Pour la première fois dans l'histoire d'un Gouvernement wallon, un projet fédérateur, initié sous une majorité, n'est ni abandonné, ni modifié radicalement par une nouvelle majorité. Au-delà des aléas de la vie politique, les objectifs restent tracés durablement. Les améliorations et les nouvelles perspectives se basent sur les évaluations des politiques précédemment menées.

L'originalité même du contrat repose sur l'évaluation, l'évolution et l'adaptation permanentes. Il est donc étonnant qu'une partie de l'ancienne majorité s'émeuve. Elle ne peut, ô surprise, soutenir un projet que l'actuelle majorité ne détricote pas mais amplifie.

Comment interpréter ces revirements sinon sous l'angle d'une vision purement politicienne, purement conservatrice. Je suis dans l'opposition, donc je m'oppose, je suis dans l'opposition, donc je renie. Elles sont loin les grandes déclarations sur une vision prospective de l'avenir de la Wallonie !

Chateaubriand écrivait : «*Le passé d'un homme est étroit et court, à côté du vaste présent des peuples et de leur avenir immense.*».

Le devoir essentiel du politique est de s'inscrire dans l'avenir qu'il veut construire. En refusant l'adaptation, l'évolution, comme principe de base du contrat, le groupe MR s'inscrit dans le passé. Il provoque lui-même la perte de sens, la pertinence du principe du Contrat d'Avenir, principe qu'il a tellement encensé.

J'invite dès lors, M. Kubla et ses collègues à méditer sur les propos de Jules Renard qui disait: «*Le projet est le brouillon de l'avenir. Parfois, il faut à l'avenir des centaines de brouillons.*».

Car, enfin, que voulons-nous? Quelle que soit la version du Contrat d'Avenir, depuis 1999, l'ambition invariablement poursuivie est de relancer l'économie dans l'intérêt des Wallonnes et des Wallons. Il est d'ailleurs curieux de voir que l'on pose, aujourd'hui, des constats alarmistes sur la situation réelle de notre économie. Comme si, par enchantement, depuis le 14 juin 2004, le baromètre avait viré soudainement du beau temps à la tempête. Votre départ du Gouvernement, Monsieur Kubla – excusez-moi, il n'est pas là –, n'a pas provoqué le Tsunami économique sur un nouvel arc-en-ciel. Tout ceci, dans l'analyse, ne m'apparaît pas sérieux.

Le groupe socialiste, lui, veut s'inscrire résolument dans le triptyque de l'action gouvernementale dont les trois faces sont: le Contrat d'Avenir, les plans stratégiques et les décrets de relance. L'adoption récente par notre Parlement du décret de relance économique et de simplification administrative, largement centré sur l'aménagement du territoire, apporte déjà plusieurs simplifications pour le citoyen. En plus, il contribue à stimuler l'initiative, je n'y reviendrai pas ici.

Premier principe du Contrat d'Avenir: évaluation constante et adaptation, j'en ai parlé.

Deuxième principe du Contrat d'Avenir: consultation citoyenne et mobilisation de tous les partenaires à sa réalisation.

L'action sociale, la formation, l'emploi et le cadre de vie restent les préoccupations majeures des personnes qui ont participé à la consultation citoyenne. Bizarre, étrange, je devrais même dire piquant: pas de commentaires citoyens sur notre économie, pas de commentaires sur l'esprit d'entreprendre.

Pourtant, lors de la précédente législature, quelle publicité autour de ces deux thématiques! On pourrait donc logiquement s'interroger sur la visibilité et l'impact réel des actions menées dans ce cadre. Peut-être faudrait-il, après évaluation, redresser le tir.

Cette consultation citoyenne a permis l'intégration de quelques innovations. Notre groupe se réjouit de retrouver l'égalité hommes-femmes comme objectif transversal des politiques régionales, de retrouver la

définition d'une véritable politique industrielle wallonne ou encore de retrouver l'identité et la culture wallonnes: quatrième pilier du carré parfait, comme le disait le ministre-président.

Le citoyen démontre, ici, sa volonté de décroïsonner et de rechercher des synergies entre les matières régionales et communautaires. J'épinglerai aussi le rôle de l'éducation à la citoyenneté, essence même de l'implication de tout citoyen dans le devenir de notre société.

Mes chers Collègues, après l'heure des annonces et des choix de société lancés sous la précédente législature, l'actuelle majorité se fixe un cahier des charges précis d'ici 2010. Le temps de l'action soutenue et durable est maintenant venu.

Cette action passera, comme le souligne le Gouvernement, par une nouvelle forme de gouvernance moderne qui exclut la fragmentation des actions et donne une vision transversale à celles-ci.

Car, pour les Wallonnes et les Wallons, la perception des changements en cours est essentielle. Il n'y a, en effet, rien de plus néfaste qu'une décision politique non suivie d'effets. L'exemple du plan gouvernemental, plan transversal par exemple, de lutte contre l'habitat permanent dans les campings est, à ce titre, exemplaire à mes yeux. Tant que les actions concrètes ne sont pas perceptibles dans leur vécu quotidien, les bénéficiaires se sentent exclus. Ils adoptent alors des comportements de rejet de l'action politique, pourtant bien pensée et bien structurée. Dans cet exemple-ci, heureusement, les choses bougent.

Mes chers Collègues, comme parlementaires des forces démocratiques de cette Assemblée, nous avons le devoir de nous approprier le Contrat d'Avenir. Nous avons l'opportunité, à notre tour, de pouvoir émettre des considérations constructives, mais aussi critiques, et ce, dans le cadre des consultations entreprises par le Gouvernement.

Mais, admettons-le, tant que tous les acteurs sociaux et économiques de Wallonie ne s'approprient pas pleinement le Contrat d'Avenir, les efforts des politiques ambitieuses élaborées depuis 1999 ne seront pas nécessairement suivis d'effets.

Le débat dominical de la RTBF l'a encore prouvé. Le fossé d'incompréhension entre les femmes et les hommes politiques du nord et du sud de la Belgique ne cesse de grandir. Les Wallonnes et les Wallons ne veulent pas aujourd'hui de débats institutionnels. Notre population exige que la classe politique s'intéresse, avant toute autre considération, à ses préoccupations majeures. En priorité, je mettrai l'emploi et l'insécurité matérielle, née, pour certains, de la plongée dans le chômage. Or, cette insécurité est égale-

ment source de rejet de l'action politique, avec toutes les dérives que nous connaissons.

Paul Eluard écrivait : «*Ouvrons ensemble le dernier bourgeois de l'avenir.*». Avec le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons, le législatif et l'Exécutif wallons se donnent l'opportunité de faire éclore une Wallonie prospère, solidaire et généreuse.

Notre groupe s'emploiera, tant en Commission qu'en séance plénière, à participer aux débats qui s'ouvrent aujourd'hui sur le Contrat d'Avenir.

Que celles et ceux, issus des forces démocratiques de notre Assemblée, qui se sentent concernés par l'avenir de la Wallonie s'y emploient également. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte pour le cdH.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, il y a cinq ans, le Gouvernement wallon élaborait la toute première version d'un Contrat d'Avenir pour la Wallonie. Deux ans après le premier essai de la sorte, par la Déclaration de Politique régionale complémentaire de 1997, il marquait la volonté d'enrayer rapidement le déclin qui frappait notre Région depuis plusieurs décennies.

La Wallonie se trouvait alors au cœur d'une spirale négative dans un très grand nombre de domaines. À l'heure actuelle, si on note encore des points noirs qui handicapent son développement, plusieurs signes sont encourageants. Pour la première fois, depuis 30 ans à peu près, elle n'est plus en décrochage par rapport à la Flandre.

Mieux, quelques indices prouvent qu'elle a amorcé un processus positif dans de nombreux domaines importants. En matière d'accueil d'investissements étrangers, par exemple, la Wallonie progresse depuis 2000 et si l'on considère que la demande de brevets est un indicateur de l'activité innovante, les données montrent que la Région wallonne rattrape progressivement son retard. Par ailleurs, la création soutenue de *spin off* traduit le dynamisme des universités en la matière, ce dont on peut se réjouir.

Notre situation économique, même si elle est meilleure, reste encore fragile. La Wallonie souffre d'un grave déficit d'entreprises. Petites, moyennes ou grandes, elles font encore défaut. Un défi majeur de cette prochaine législature sera certainement de dynamiser davantage l'entrepreneuriat. Non seulement parce que les activités procurent de l'emploi et produisent de la valeur ajoutée, mais aussi parce qu'elles

contribuent à l'image de la Région et donc à son attractivité.

Il faut transmettre aux jeunes le goût d'entreprendre : les bons projets trouvent toujours les financements appropriés malgré la frilosité des banques.

De récentes études sur l'économie wallonne révèlent aussi que la Région ne dispose pas suffisamment de main-d'œuvre qualifiée. Force est de constater que si certains jeunes détiennent d'excellents diplômes, beaucoup trop quittent l'école sans qualification. Plus d'un jeune sur cinq ne possède pas un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Parmi toutes les régions industrialisées d'Europe, la Région wallonne occupe, à cet égard, la 55^e place. Le Contrat d'Avenir et la DPR ont comme objectif de remédier à ces situations.

Les statistiques du chômage s'en ressentent également. Beaucoup de jeunes peu qualifiés viennent grossir le nombre des demandeurs d'emploi en Wallonie. C'est un constat accablant que le Gouvernement ne peut ignorer, car il constitue une entrave de taille au développement de notre Région.

Autre sujet de préoccupation : la recherche. Si les entreprises et la Région wallonne ont bien soutenu le secteur R & D, on ne peut pas en dire autant de la Communauté française, ce qui a logiquement pénalisé la recherche fondamentale.

On le voit, il y a encore beaucoup à faire pour notre Région. La question est : est-ce qu'une troisième version du Contrat d'Avenir, après l'originale et le Contrat d'Avenir wallon actualisé, y parviendra ?

Il ne faudrait pas que ces lignes directrices, une nouvelle fois redessinées deviennent «l'assommoir» des Wallonnes et des Wallons. On peut évidemment souhaiter qu'elles se concrétisent pour l'ensemble des citoyens de notre Région. Ce qu'ils attendent – et ce que le Contrat et la DPR prévoient –, tout comme les milliers de personnes qui ont manifesté leur intérêt pour ce texte, ce sont des résultats visibles. Ils sont présents notamment dans les partenariats qui sont proposés.

Écouter l'avis des Wallons sur nos propositions est utile et instructif. Se fixer des objectifs à long terme est une excellente chose, les expliquer dans un texte et s'engager à les évaluer est encore mieux. Mais ne l'oublions pas, le programme du Gouvernement, c'est la Déclaration de politique régionale, c'est elle et le Contrat d'Avenir qui désormais balisent l'action de nos Ministres. Et ce dernier est plus particulièrement une vision plus globale de ce que nous voulons faire de la Wallonie de demain.

Ce qu'attendent les Wallons et ce que proposent la DPR et le Contrat d'Avenir renouvelé, ce sont les mesures concrètes qui vont améliorer leur quotidien :

simplifier leurs relations avec l'administration, créer les conditions propices à l'emploi, améliorer leur qualité de vie et rendre la confiance aux investisseurs.

Le Contrat d'Avenir que nous étudions, aujourd'hui, c'est l'engagement qui nous lie à tous les habitants de notre Région. Il commence par : «Rêvons!» et c'est nécessaire parce que cela permet de se lancer des défis. Mais restons pragmatiques et je ne ferais pas exception aujourd'hui. Avec les propositions concrètes, nous allons faire le demain de la Wallonie.

«Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.» dit-on. Je préciserai qu'il ne suffit pas non plus de rêver pour que la Wallonie entreprenne, mais concrètement, jour après jour, le Parlement et le Gouvernement, chacun doit se retroucher les manches pour préparer l'avenir, pour *«forcer l'avenir»* dit-on dans certaines régions du pays. La politique ne peut plus se contenter de promettre des lendemains qui chantent et de repousser toujours la résolution des problèmes du quotidien.

«Il est préférable de ne rien promettre et de tout accomplir, plutôt que de tout promettre et de ne rien accomplir.» avons-nous dit dans le passé. Ne croyez pas que nous avons changé d'avis parce que nous avons changé de côté dans notre Assemblée. Les actions du Contrat d'Avenir, nous entendons bien qu'elles soient assumées. C'est en ce sens que le Contrat d'Avenir est renouvelé.

Il fixe des perspectives à dix ans, mais la DPR et le Contrat d'Avenir prévoient concrètement des mesures à prendre dans les cinq prochaines années pour parvenir à réaliser ces objectifs. Nous serons au Parlement, et le cdH sera le gardien vigilant des engagements pris.

Comme vous pouvez le constater, c'est parce que les difficultés sont nombreuses qu'il nous faut multiplier les initiatives. Quand il n'y a pas beaucoup de marges de manœuvre, il faut s'en créer par le mouvement et le volontarisme. C'est la vertu essentielle de ce Contrat d'Avenir: initier le mouvement, appeler nos concitoyens à l'action et mettre à mal l'idée que nous subissons tout sans rien pouvoir faire.

Il nous faudra encore, et c'est une mission que je demande à chacun d'entre nous, ministre, parlementaire, homme de médias, d'être chaque jour un peu plus sur le terrain pour expliquer, pour entraîner et pour convaincre. La poursuite du réveil wallon est à ce prix.

Trop de chantiers ont été laissés en friche, que n'occultent pas quelques progrès significatifs çà et là. Notre action aujourd'hui est pragmatique, je l'ai dit, et elle est désormais marquée du sceau de l'urgence. Mais elle est néanmoins soutenue par une vision de notre Région à long terme.

Nous ne croyons pas que notre situation économique et notre déclin soient inéluctables. Nous croyons qu'il nous appartient de dessiner le visage d'une région dotée de pôles d'excellence industrielle, ayant su développer le formidable gisement d'emplois de service que recèle son économie, où chacun aura sa chance parce qu'un droit à la formation lui sera reconnu. Nous voulons une économie et une société plus juste où l'effort et le travail sont récompensés, mais où les plus faibles ne sont pas abandonnés au bord du chemin. Notre défi dans les années qui viennent, ce sera de prouver que nos objectifs n'ont rien d'utopiques.

Il ne s'agit en effet pas tant d'un Contrat d'Avenir pour les Wallons que d'un défi d'avenir pour les Wallons. Un défi que nous souhaitons de tout cœur remporter pour rendre à notre Région une voix, une place et une fierté retrouvée parmi les plus compétitives d'Europe.

Nous devons nous projeter dans l'avenir, mais nous devons être attentifs à notre bilan. La véritable évaluation que nous pouvons faire d'un tel contrat, c'est le citoyen qui la fera, en regardant dans cinq ans si ce Gouvernement et le Parlement ont fait, oui ou non, ce à quoi ils s'étaient engagés. En ce sens, ce texte est un véritable pas en avant dans la démocratie citoyenne. Les promesses électorales sont traduites dans le quotidien des Wallons.

Nous soutenons évidemment ce texte, nous y avons travaillé. Il a bien des qualités que n'avaient pas ses prédécesseurs. Mais nous serons de tous les combats pour qu'il soit chaque jour présent dans les décisions de notre Gouvernement. Que ce soit dans le domaine de l'apprentissage des langues, de la recherche, de la formation, de la création d'activités, du culturel ou du social, les engagements de ce Contrat d'Avenir seront incontournables, si l'on veut continuer à faire de la Wallonie un pays où il fait bon vivre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, puis-je vous faire remarquer que la convocation et l'ordre du jour de la présente séance prévoient l'intervention du ministre-président et la déclaration des groupes politiques. Or je m'étonne, Écolo n'est pas un groupe politique. Vous n'avez pas invité le FN à prendre la parole. Regardez, aujourd'hui, ils sont deux et nous sommes quatre. Il faudrait quand même savoir que quand on parle de démocratie citoyenne, cela signifie le droit de chacun de s'exprimer en toute indépendance. Et nous nous étonnons que vous ne respectiez pas ce principe-là.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, la problématique du redéploiement wallon est évidemment au centre du débat et les statistiques du chômage illustrent mensuellement l'ampleur des défis à relever. Je ne pense pas que le discours de M. le Ministre-Président ait dit autre chose.

Parallèlement, l'état de l'environnement wallon, publié il y a quelques semaines, a également mis en lumière à travers de multiples indicateurs, un certain nombre d'enjeux et un certain nombre d'inquiétudes.

Les performances globales de la Région wallonne en matière de compétitivité et d'emplois apparaissent insuffisantes si l'on se réfère aux principaux indicateurs que sont le PIB par habitant, le taux d'emploi et le taux de chômage.

Les dynamiques positives restent pour l'instant insuffisantes pour assurer le rattrapage de la Région par rapport au référentiel européen. C'est le constat dressé par la direction de la politique économique de la Région wallonne. Même si la Wallonie résiste certainement mieux aujourd'hui qu'hier aux périodes de mauvaise conjoncture, il apparaît néanmoins que la situation qui en résulte n'est au bout du compte pas positive et qu'elle reste en définitive extrêmement préoccupante. Ce constat appelle, dès lors, le pouvoir public wallon à ne pas relâcher les efforts entrepris et bien plus encore à poursuivre et à amplifier les réformes nécessaires pour redéployer et moderniser la Wallonie.

Le Gouvernement doit à présent être le catalyseur du redéploiement, assumer son rôle en conséquence, décider en mobilisant tous les acteurs. La meilleure proposition n'a qu'un intérêt limité si elle n'est pas mise en œuvre. Comme le souligne l'étude McKinsey, il faut notamment un *leadership* fort au niveau wallon pour mettre en œuvre un réel projet de développement régional et des structures de gouvernance performants.

Actuellement – et ceci est une crainte que j'exprime –, le sous-régionalisme institutionnalisé qui caractérise, d'une part, les structures parapubliques qui tentent à se multiplier, d'autre part qui affaiblissent considérablement la capacité d'action du Gouvernement wallon et du Parlement wallon, est clairement un des maux wallons.

Il s'agit donc de libérer la Wallonie de ses dispersions et de ses dilutions pour pouvoir opérer un certain nombre de rationalisations de structures. En la matière, il apparaît donc essentiel d'aller au-delà de la seule coordination des outils à laquelle le ministre de l'économie et de l'Emploi semble se résigner. À le suivre, on pourrait d'ailleurs presque en venir à créer une nouvelle structure pour coordonner ce qui existe déjà.

Je pense donc qu'il faut viser ce que j'appelle un «stop», pas institutionnel dans ce cadre-ci, mais un

«stop» dans la création de nouveaux outils qui la plupart du temps ne font que représenter objectivement un certain nombre de doublons en termes de développement économique.

M. Bayenet (PS). – Monsieur Wesphael, vous voulez qu'on fasse, au niveau de la rationalisation des acteurs, le bilan de M. Daras dans le secteur de l'énergie.

M. Wesphael (Écolo). – Je pense justement qu'on a bien travaillé et on voit le résultat aujourd'hui. Je vise en particulier, Monsieur Bayenet, le fait qu'aujourd'hui, dans les sous-régions, naissent encore un certain nombre de structures dont l'utilité est discutable. Rien qu'à Liège, en trois ans, on a créé quatre nouvelles structures de redéploiement économique dont les trois premières n'ont pas encore été évaluées et dont on ne connaît pas l'utilité. (*Réaction de M. Bayenet.*)

Le Contrat d'Avenir est une démarche positive en termes de définition d'objectifs, d'évaluation et de mobilisation.

Nous le disions hier et nous continuons, quant à nous, à le penser aujourd'hui, alors même que nous sommes dans l'opposition.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour mon information, de quoi s'agit-il parce que je connais l'outil de reconversion liégeoise ...

M. Wesphael (Écolo). – Attendez, mon temps est limité, je n'ai que dix minutes.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – C'est pour la qualité des débats.

De quels outils parlez-vous parce que je n'en connais qu'un seul dans lequel M. Daras continue à siéger, même s'il n'est ni ministre, ni parlementaire ?

M. Wesphael (Écolo). – Et alors ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Non, mais je pose la question. Est-ce cet outil-là que vous condamnez ou d'autres que vous citez ?

M. Wesphael (Écolo). – Je constate aujourd'hui la création d'un paquet de structures nouvelles – et je peux vous les citer sans difficulté – qui, dans certains cas, ne se justifient pas. Voulez-vous que je les cite ?

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oui.

M. Wesphael (Écolo). – On a créé l’asbl «Avenir du Pays de Liège» qui a pour objectif de coordonner le redéploiement économique de Liège, on a créé au-dessus des intercommunales, 14 GE (groupements d’intérêt économique), on a créé au-dessus un groupement de redéploiement économique. On crée aujourd’hui – et je ne vais pas dévoiler le contenu de mon interpellation de demain – un *holding*, autour de la SLF, dont l’objectif sera effectivement de coordonner l’ensemble, *holding* sur lequel aucun élu local ou provincial n’aura dorénavant un contrôle. On est donc en train de recréer objectivement une structure que nous avons, tous, en tant que Liégeois, condamnée il y a dix ans, à savoir NEOS.

Est-ce cela la modernité en termes de redéploiement économique ?

J’aurai l’occasion de m’exprimer longuement sur cette question demain à l’occasion de mon interpellation. Si vous voulez des détails, vous en aurez. Ce que je dis simplement, c’est que les groupements d’intérêt économique qui existent aujourd’hui, ne sont pas encore véritablement en fonction ni évalués, que l’on crée déjà de nouvelles structures. Est-ce cela la modernité de la Région wallonne ou la modernité du redéploiement économique ?

M. Marcourt, Ministre de l’Économie et de l’Emploi. – Vous verrez, Monsieur Wesphael, dans le plan transversal...

M. Wesphael (Écolo). – C’est comme vous voulez, je peux en parler une heure de la situation liégeoise. Vous savez que je la connais aussi bien que vous.

M. Marcourt, Ministre de l’Économie et de l’Emploi. – Sûrement, mais je pense qu’elle mérite beaucoup plus qu’une heure de débat, Monsieur Wesphael.

Au-delà de cela, dans le plan transversal «création d’activités», vous verrez qu’une des recommandations, est de mieux coordonner, et surtout ne pas augmenter le nombre d’intervenants dans la sphère économique. Il y a trop de redondances, il y a des regroupements qui sont trop importants, et, parfois, il y a dérive. Mais ce n’est pas en créant de nouveaux outils que l’on va résoudre nos problèmes économiques, à ce niveau-là, vous prêchez un convaincu.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je bois vos paroles, et le mot est faible. (*Rires.*)

Cela dit, j’aurai l’occasion...

M. Marcourt, Ministre de l’Économie et de l’Emploi. – Je sais que vous aimeriez bien que j’aie le plus gros portefeuille.

M. Wesphael (Écolo). – ... de repréciser mon argumentation à cet égard.

Vous me donnez déjà des éléments de réponse. Et je vous soutiendrai si vous allez dans cette voie, il n’y a aucun problème. Je dis simplement que le Contrat d’Avenir aujourd’hui, ne donne pas de garantie à cet égard. Alors, nous verrons par la suite.

Il y a dans ce document une série de choses qui semblent très positives. Je dispose aujourd’hui de peu de temps pour les citer. Qui ne pourrait être d’accord avec vos objectifs en termes de soutien à la création d’activités ?

Nous sommes évidemment prêts à vous soutenir. Nous l’avons déjà dit dans la création de *start-up*, dans le soutien à l’initiative et à l’innovation, dans la transmission d’entreprises, toute une série de politiques qui sont aussi dans le programme des écologistes, et qui étaient déjà présentes sous la précédente législature, de même que dans la cohésion sociale, la revitalisation des centres urbains, l’assainissement des friches industrielles. Qui peut être en désaccord avec cela ? Personne !

Le document a aussi été amélioré sous plusieurs aspects et cela, c’est plus intéressant. Ne parlons que de la prise en compte de la dimension qui se retrouve dans le titre même du document, à la suite d’un travail important de notre représentant au Conseil wallon des femmes (la parité hommes/femmes). C’est un élément assez positif.

Il y a aussi des enjeux qui continuent à ne pas être pris en compte, par contre. Le concept même de développement durable et son impact transversal sur l’ensemble des politiques n’ont pas encore été compris, Monsieur le Ministre-Président.

Je vais donner quelques exemples.

Ainsi, en matière économique, nous pensons qu’il est possible d’aller beaucoup plus loin pour moderniser l’économie wallonne à partir d’une démarche volontariste de soutien aux filières écologiques (logement durable, économie d’énergie, énergies renouvelables, transport multimodal). Là, il y a dans un certain nombre de secteurs, à l’exception des énergies renouvelables, quelques retards.

Une proposition en matière de renouvellement de la démocratie. Les propositions en matière de renouvellement de la démocratie, nous semblent également trop faibles par rapport à l’ampleur de ce défi. Au-delà, c’est la question de la capacité de la Région wallonne d’assumer un *leadership* dans son redéploiement qui

est posée. Nous pensons, en la matière, qu'il faut faire beaucoup plus pour sortir de nos dilutions et de nos dispersions de pouvoir ; et qu'il est nécessaire d'opérer un certain nombre de rationalisations pour dépasser – et j'y reviens – les sous-régionalismes.

Il y a enfin des propositions pour lesquelles nous sommes pleinement en désaccord, et ce même si les termes ont parfois été limés dans le Contrat d'Avenir, alors que nous savons que les faits nous montrent que ces changements sémantiques ne correspondent pas souvent à un changement de cap politique dans votre chef. Ainsi, par exemple, la remise en question des politiques des déchets telles que réorientées sous l'ancien Gouvernement – là aussi, il y a beaucoup de choses à dire –, la politique de contournements autoroutiers ou des nouvelles liaisons autoroutières.

Mais je crois que le plus important n'est pas dans ce contrat, malheureusement. L'intention est peut-être bonne, soit, le discours peut être le plus agréable qui soit à nos oreilles, c'est évidemment l'action qui importe. Et nous sommes là, faut-il le dire, pour vérifier si ce Contrat d'Avenir sera effectivement mis en œuvre dans ses parties les plus intéressantes.

Nous avons indiqué au Gouvernement en juillet dernier que nous étions prêts à lui accorder le bénéfice du doute. Depuis Lors – que ce soit avec le budget 2005, plus encore à travers le décret-programme, enfin par le biais de diverses décisions au fil des semaines –, l'écart est toujours plus grand entre le menu présenté et le repas servi à table.

Je prends deux ou trois exemples.

Ainsi, le décret-programme est l'antithèse caractérisée, dans certains cas, du Contrat d'Avenir. Le Contrat d'Avenir évoque la revitalisation de la démocratie et votre décret-programme nous sert des pouvoirs spéciaux pour 18 mois.

Le Contrat d'Avenir annonce une revitalisation ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ne dites pas n'importe quoi, Monsieur Wesphael ! Je veux bien vous laisser parler, mais n'abusez pas. Vous n'abusez personne, ici, au Parlement, en parlant de pouvoirs spéciaux pour l'affaire de réduction des délais ou de la suppression des lettres recommandées. Je crois que l'on se dessert en exagérant et en caricaturant l'action.

Vous avez dit, jusqu'à présent, un certain nombre de choses intelligentes, si vous pouviez essayer de poursuivre sur cette voie-là ... (*Rires.*)

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, je pense que vous aviez dit, tout à l'heure, aussi un certain nombre de choses très, très intéres-

santes auxquelles je peux souscrire totalement, il n'y a aucune difficulté. Mais, si vous me reprochez d'utiliser des caricatures, vous en avez fait pas mal aussi dans votre intervention, je peux vous le dire.

Or, je pense que le fait de confisquer au Parlement le débat sur le redéploiement économique via le décret-programme, est effectivement quelque chose qui ne sort peut-être pas *stricto sensu* des pouvoirs spéciaux, mais qui y ressemble fortement.

M. Bayenet (PS). – Tu ne les as pas connus, les pouvoirs spéciaux !

M. Wesphael (Écolo). – Heureusement, j'étais trop jeune.

M. Bayenet (PS). – Tu aurais vu ce que c'était !

M. Wesphael (Écolo). – Le Contrat d'Avenir annonce encore une revitalisation, cela semble un terme mal compris, des noyaux urbains et votre décret-programme met en place les outils de leur précarisation. Demain, il va y avoir une dispersion de l'habitat, c'est clair. Et les habitants des centres urbains vont être incités à sortir de plus en plus des villes. Ce constat est largement partagé aujourd'hui.

Le Contrat d'Avenir dit s'inscrire dans le développement durable et votre décret-programme contient un certain nombre de régressions dans le système des lois d'expansion économique ou dans le permis d'environnement, comme l'ont dénoncé une série d'acteurs autorisés. Le CWEDD, aujourd'hui, n'a plus droit au chapitre en ce qui concerne les choix d'investissements prioritaires.

Le Contrat d'avenir met à l'honneur la cohésion sociale – c'est très bien – et votre décret-programme n'en dit mot, et les moyens budgétaires ne suivent pas, comme l'ont regretté une série d'autres acteurs associatifs.

Nous en appelons donc à ce que ce document soit autre chose que des promesses sans lendemain. (*Applaudissements de Mme Dethier-Neumann.*)

M. le Président. – Le débat se déroula en séance publique de Commission du Budget et des Affaires générales. Cette commission se réunira jeudi après-midi, à 14 heures, et fixera sa méthodologie de travail avec le Gouvernement.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. GUY MATHOT

M. le Président. – Ce lundi 21 février décédait notre ancien collègue Guy Mathot.

Député dès 1971 jusqu'en 1985, puis sénateur de 1987 à 1995, il fut ensuite élu député wallon en 1995, mandat qu'il exerça jusqu'en 1999.

Il fut ministre des Travaux publics et des Affaires wallonnes, ministre des Travaux publics, ministre de l'Éducation nationale, ministre de l'Intérieur et du Budget, vice-Premier ministre et ministre du Budget, président du groupe PS de la Chambre et ministre des Affaires intérieures de la Région wallonne et, pendant ce temps-là, avec quelques interruptions, bourgmestre de la Ville de Seraing et ce n'était pas le mandat auquel il était le moins attaché.

Personnalité aux multiples facettes, parfois controversées, amoureux de la vie, il ne pouvait réduire la politique à des rapports de force abstraits et ne la concevait qu'avec une importante dimension affective.

Wallon de conviction, il était profondément attaché à sa région et à sa ville de Seraing, et s'est toujours voulu un homme de contact et de consensus, proche des plus démunis. L'affection que lui portent ses concitoyennes et concitoyens sérésiens est, à cet égard, très parlante.

Ces dernières années, il s'était consacré au développement économique de la région liégeoise, se posant en rassembleur des femmes et des hommes qui, comme lui, en voulaient, alors même qu'il combattait avec courage la maladie qui devait l'emporter.

On ne peut être et avoir été, dit l'adage. Jusqu'au bout, Guy Mathot l'aura fait mentir. C'était un homme, un vrai.

Il nous manquera.

En notre nom, j'ai adressé à sa famille le télégramme suivant :

«J'ai appris avec une infinie tristesse le décès de Guy Mathot, ancien ministre wallon et vice-Premier ministre fédéral, mais aussi bourgmestre de Seraing, ville à laquelle il a tant donné. Avec les membres du Bureau du Parlement wallon, je tiens à saluer

l'homme de convictions qui a participé avec enthousiasme et détermination à la construction comme à la gestion de la Région wallonne. Et ce, au niveau fédéral en tant que ministre des Affaires wallonnes en 1977, comme au niveau régional en tant que ministre des Pouvoirs locaux en 1992. Je rends, en outre, un hommage ému à un homme dont la cordialité n'avait d'égale que la sincérité, et dont la chaleur et l'humanisme ont éclairé toute son action politique.

Au nom des membres du Parlement wallon, j'adresse mes condoléances les plus émues à sa famille et à tous ses proches. Je garderai toujours en mémoire l'image et le sourire d'un militant wallon fier et ardent.»

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, le Gouvernement wallon veut s'associer aux paroles d'hommage et de condoléances que vous venez de prononcer. Vous avez eu raison de rappeler qu'en tant que Wallon, ce fut un précurseur puisqu'il a initié des responsabilités wallonnes dans le Gouvernement fédéral. Nous étions au début de toute une évolution institutionnelle dont on peut mesurer aujourd'hui l'importance. Ce fut un grand ministre des Affaires locales, c'est à lui que l'on doit le CRAC. Et nous savons combien de communes ont vu leur situation se stabiliser grâce à cette initiative visionnaire qu'il a prise. C'était un grand Wallon qui n'a jamais mis ses convictions dans sa poche.

Le Gouvernement s'associe pleinement à l'hommage que vous venez de lire.

M. le Président. – Les funérailles auront lieu samedi prochain à Seraing.

La séance est levée. Nous reprendrons nos travaux demain à 9 heures 30.

– *La séance est levée à 11 heures 56 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

CAWA	Contrat d'avenir pour la Wallonie actualisé
CIR	Comité intergouvernemental des réfugiés
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DPR	Déclaration de politique régionale
FN	Fabrique nationale
Iveka	Intercommunale vereniging voor de energiedistributie in de kempen en het Antwerpse
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation (des études), de la prospective et de la statistique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
R & D	Recherche et développement
SLF	Société liégeoise de financement
Sowalfin	Société wallonne de financements
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petites entreprises